

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N° 644 - ÉDITION DU 19 MAI 2023



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des Compétitions
- Calendrier et Organisation des Compétitions - section féminines
- Foot Animation
- Foot Animation - section féminines
- Organisation des Coupes Départementales
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués
- Fair-Play & Éthique
- Finances

Sarcelles niveau national !



Les U16 de Sarcelles ont validé ce weekend, sur le synthétique de Palaiseau (victoire 2-1), leur accession au Championnat National U17 puisqu'en Île de France les 2 premiers de R1 sont promus.



Situation Fair-play Équipes au 09/05/2023



Désignez votre Dirigeant Méritant & Bénévole du Mois !



Remise de label jeunes FFF au Fc Soisy Andilly Margency




Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 15 MAI 2023

Présents : MM LETELLIER – FAUGERON- ANTUNES

Absents excusés : MM MEHREZ- BAILLIEZ

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

DEMANDE D'EVOCATION

CORMEILLAIS ACS

Match n°248977346 du 22/04/2023 FUTSAL D1 EAUBONNE CSM / VAUREAL AFS

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € EAUBONNE CSM (évocation).

Demande d'évocation du club de **EAUBONNE CSM** sur le nombre de mutation, demande d'évocation irrecevable sur le fond, le motif évoqué n'est pas un motif à évocation.

Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ; - d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF

La commission dit Résultat acquis sur le terrain.

RESERVE

JOUY LE MOUTIER FC

Match n°24673608 du 07/05/2023 ANCIENS D3.B GARGES FCM 12/ JOUY LE MOUTIER FC 11

Réserve du club de **JOUY LE MOUTIER FC** confirmée **09/05/23** sur la participation des joueurs de l'équipe de **GARGES FCM 12**. Ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans le lendemain.

Réserve : recevable en la forme, fondée les joueurs cités ci-dessous on participé au dernier match avec l'équipe supérieure celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Match de référence : Match n°24673304 du 23/04/2023 ANCIENS D2 B GARGES FCM 11 / BEAUCHAMP AS 11



D. MEHDI licence 2319934888
B. Sofiane licence 2545631203
A. Yacine licence 2358026979
L. Samir licence 2546019523

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe ANCIENS D3.B de GARGES FCM 12 pour la participation au match cité ci-dessus les joueurs qui ont participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.

CREDIT : JOUY LE MOUTIER FC : 43,50 €
DEBIT : GARGES FCM : 53,50 €

GARGES FCM 0 BUT : - 1 POINT
JOUY LE MOUTIER FC : 3 BUTS 3 POINTS

REPRISE DU DOSSIER GAFEPB

Match n°24685565 du 23/04/2023 U18 D3.A GAFEP 1 / FRANCONVILLE FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € GAFEPB (réserve).

Deuxième réserve du club de GAFEP confirmée le 24/04/2023 au motif : deux joueurs mutation hors période inscrit sur la feuille de match.

Réserve recevable sur la forme, fondée

Deux joueurs mutés hors période citent si dessous sont inscrits sur la feuille de matches

B. Badis licence 9603695701 hors période jusqu'au 17/10/2023
G Wad licence 2548517781 hors période jusqu'au 05/09/2023

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe U18 D3.A de FRANCONVILLE FC 2
Pour l'inscription et la participation au match cité ci-dessus deux joueurs mutés hors période, le règlement n'en autorise qu'un seul (article 7.5.1 alinéa C du RS)

CREDIT : GAFEP 1 : 43,50 €
DEBIT : FRANCONVILLE FC 2 : 53,50 €

FRANCONVILLE FC 2 0 BUT : - 1 POINT
GAFEP 1 : 3 BUTS 3 POINTS

RECLAMATION

SPORTIFS DE GARGES

Match n°25807456 du 06/05/2023 COUPE DU COMITE FUTSAL Marcouville City cp3 / Sportifs de Garges 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € Sportifs de Garges (réclamation).

À la suite de la réclamation du 09/05/2023 du club Sportifs de Garges sur le match cité ci-dessus au motif : joueur susceptible d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de Marcouville City sur la participation du joueur Jordan licence n° 2543601555 à la rencontre citée ci-dessus. Alors que Le joueur Jordan licence n° 2543601555 a participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain, match de référence cité ci-dessous.

Match n°25807449 CVO Crédit Mutuel Futsal du 29/04/2023 Avicenne ACS1/Marcouville City CP2

[Réponse impérative avant le 22/05/2023 avant 12h](#)



TOURNOI

FRETTOISE ES

Homologation du tournoi du 03 JUIN 2023 U10/U11 et U12/U13. Tournoi homologué

Participation : 4 X 10€

Total = 40 €

GARGES FCM

Homologation du tournoi du 03 et 04 JUIN 2023 U6/ U7 / U10 / U11. Tournoi homologué

Participation : 4 X 10€

Total = 40 €



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 16 Mai 2023

Présents : Mme Sylvestre - El Fakri - Podan-Mavounzy – Traon - Cokgul -Pézière - Sénégal

Excusé : M - N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.
Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

ENGAGEMENTS

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans Foot Clubs



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE

Du 14/03/2023

DEUIL ENGHIEU FC

SENIORS D2.A

2 matchs à jouer à huis clos pour l'équipe de DEUIL ENGHIEU FC 1

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF,
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos,
- Les officiels désignés par le DVOF,
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle,
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive,

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Le prochain match concerné :

SENIORS D2.A

Le 04/06/2023 à 15h00

Match n°24616752 DEUIL ENGHIEU FC / SOISY ANDILLY MARGENCY

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE

Du 18/04/2023

MCA

CDM D2

2 matchs à jouer à huis clos avec un délégué à la charge de MCA

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Prochain match concerné :

CDM D2

Le 28/05/2023 à 9H45

Match n° 24671469 MCA FC 5 / HERBLAY ES 5

Le deuxième match à huis clos se déroulera la saison 2023-2024



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE Du 11/04/2023

MARLY LA VILLE ES

Seniors D1

3 matches à jouer à huis clos dont un avec sursis avec 2 délégués officiels à la charge de Marly

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Prochain match concerné :

Seniors D1

Le 28/05/2023 à 14h00

Match n° 24615896 MARLY LA VILLE ES 1 / OSNY FC 1

Les 2 autres matchs à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

MATCH A HUIS CLOS

ENT.CHAMPAGNE BEAUMONT

U18 D3 Poule A

1 match à jouer à huis clos avec 1 délégué à la charge de l'ENT.CHAMPAGNE BEAUMONT

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Prochain match concerné :

U18 D3.A

Le 21/05/2023 à 13h00

Match N° 24685566 ENT. CHAMPAGNE BEAUMONT 2 / HERBLAY ES



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE Du 26/04/2023

MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/A

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Prochain match concerné :

Seniors D4/A

Le 28/05/2023 à 16h00

Match n° 24615896 MONTMORENCY FC2 / ARNOUVILLE FAS 2

Les 4 autres matchs à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

REMERCIEMENT ARBITRE

JOSEPH-ROSE Rudy

COURRIERS DES CLUBS

GAFEPB

Courriel du 11/05/2023

La COC vous demande de prendre contact avec votre adversaire pour convenir d'une date en semaine pour jouer le match du critérium +55 ans Poule B ENT. GAFEPB / SAINT PRIX 26 – ESSG 25 match n° 24682555 du 04/06/2023

L'accord écrit des deux équipes doit être envoyé au DVOF pour validation

St PRIX

ANCIENS D2/B

Match n°24673359 du 04/06/2023

St PRIX ES 11 / ROISSY EN FRANCE US 11

ANCIENS D3/A

Match n°24673491 du 04/06/2023

St PRIX ES 12 / BEAUCHAMP AS 12

ANCIENS D3/A

Match n°24674434 du 04/06/2023

St PRIX ES 13 / PUISEUX LOUVRES 95 13

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande, voir l'ART. 10.3 du RS du DVOF concernant la dernière journée de championnat. Vous devez prendre contact avec vos adversaires pour demander des inversions de rencontres et de transmettre leurs accords au DISTRICT pour validation.



DEUIL ENGHIEU FC

Courriel du 15/05/2023

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande. Manque l'accord de vos adversaires, matches maintenus le samedi 27/05/2023

PERSAN US 03

Courriel du 16/05/2023

U14 D2 Poule A

Match n° 14692844

FC FRANCONVILLE 2 / PERSAN US 03 2

Match à jouer le 31/05/2023 à 18h30

Seule date restante disponible

FOSES UF

Courriel du 16/05/2023

Feuille de match irrégulière : la Commission vous demande de nous fournir la totalité de la feuille de match à savoir les 2 équipes en présence pour le mardi 23 mai 2023

DATES – TERRAINS – HEURES

FOSES UF

Courriel du 14/03/2023

Anciens D4 Poule B

Match N° 24674399

FOSES UF 12 / CHAMPAGNE SFC 95 12

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

MONTMAGNY FC

Courriel du 10/05/2023

U14 D4 Poule A

Match N° 24696278 du 27/05/2023

PONTOISIENNE JS 1 / MONTMAGNY FC 1

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

MATCHES À JOUER

21 MAI 2023

Seniors D3 Poule B

Match n°24617600 du 14/05/2023

MARLY ES 2 / VILLIERS LE BEL FC 2

24 MAI 2023

AUVERS ENNERY FC

U16 D3 Poule E

Match n°246790152

AUVERS ENNERY FC 1 / ACS CORMEILLAIS 3

Nouvelle horaire : 16h00

26 MAI 2023



AUVERS ENNERY FC
VETERANS +45 ans Poule A
Match N° 24674739
AUVERS ENNERY FC 15 / ECOUEN FC 15
Nouvelle horaire : 19h

31 MAI 2023

PERSAN US 03
U14 D2 Poule A
Match n° 14692844
FC FRANCONVILLE 2 / PERSAN US 03 2
Match à jouer à 14h30

PREMIER FORFAIT AVISE SANS AMENDE

OSNY FC
Anciens D1
Match n° 24673042 du 14/05/2023
CHAMPAGNE SFC 95 11 / OSNY FC 11

CHAMPAGNE SFC 95 11	5 but	3 pts
OSNY FC 11	0 but	-1 pt

SAINT PRIX ES
Seniors D3 Poule A
Match n° 24616743 du 14/05/2023
BEZONS USO 1 / SAINT PRIX ES 1

SAINT PRIX ES 1	0 but	-1 pt
BEZONS USO 1	5 buts	3 pts

VIARMES OL
Critérium + 55 ans Poule A
Match n° 24682410 du 14/05/2023
CORMEILLAIS ACS 25 / VIARMES ASNIERES OL 26

SAINT LEU FC
Vétérans + 45 ans Poule C
Match n° 25039217 du 14/05/2023
SAINT LEU 95 FC 15 / FONTENAY FC 15

PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE

Seniors D3 Poule C
Match n° 24617735 du 14/05/2023
CORMEILLAIS ACS 2 / MONTMORENCY FC 1

MONTMORENCY FC 1 Amende 31€00

MONTMORENCY FC 1	0 but	-1 pt
CORMEILLAIS ACS 2	5 buts	3 pts



ENT. CHAMPAGNE BEAUMONT

U18 D3 Poule A

Match n° 24685606 du 14/05/2023

ENT. ES MARLY FONTENAY 1 / ENT. CHAMPAGNE BEAUMONT 2

ENT. CHAMPAGNE BEAUMONT 2 Amende 24€00

ENT. CHAMPAGNE BEAUMONT 2 0 but -1 pt
ENT. ES MARLY FONTENAY 1 5 buts 3 pts

PONTOISIENNE JS

U16 D3 Poule C

Match n°24689626 du 14/05/2023

CHAMPAGNE SFC 95 1 / PONTOISIENNE JS 1

PONTOISIENNE JS 1 Amende 24€00

PONTOISIENNE JS 1 0 but -1 pt
CHAMPAGNE SFC 95 1 5 buts 3 pts

PERSAN US 03

U18 D2 Poule B

Match n°24685472 du 14/05/2023

ARNOUVILLE FAS 1 / PERSAN US 03 1

PERSAN US 03 1 Amende 24€00

PERSAN US 03 1 0 but -1 pt
ARNOUVILLE FAS 1 5 buts 3 pts

SAINT OUEN L'AUMONE AS

U14 D3 Poule C

Match n°24694808 du 13/05/2023

SOISY ANDILLY MARGENCY 2 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 3

SAINT OUEN L'AUMONE AS 3 Amende 24€00

SAINT OUEN L'AUMONE AS 3 0 but -1 pt
SOISY ANDILLY MARGENCY 2 5 buts 3 pts

PARMAIN AC

Seniors D4 Poule C

Match n°24679332 du 14/05/2023

FONTENAY FC 2 / PARMAIN AC 2

PARMAIN AC 2 Amende 31€00

PARMAIN AC 2 0 but -1 pt
FONTENAY FC 2 5 buts 3 pts

MONTSOULT BAILLET US

Anciens D2 Poule A

Match n°24673218 du 14/05/2023

MONTSOULT BAILLET US 11 / PORTUGAIS PAIX VIVRE 11

MONTSOULT BAILLET US 11 Amende 31€00

MONTSOULT BAILLET US 11 0 but -1 pt
PORTUGAIS PAIX VIVRE 11 5 buts 3 pts



DEUXIEME FORFAIT SANS AMENDE

OSNY FC

Vétérans +45 ans Poule B

Match n°24674870 du 14/05/2023

ERMONT AS 15 / ENT. OSNY BOISSY 15

DEUXIEME FORFAIT AVEC AMENDE

GOUSSAINVILLE FC

Seniors D3 Poule A

Match n°24617467 du 14/05/2023

GOUSSAINVILLE FC 3 / DEUIL ENGHEN FC 2

GOUSSAINVILLE FC 3 Amende 37€50

GOUSSAINVILLE FC 3	0 but	-1 pt
DEUIL ENGHEN FC 2	5 buts	3 pts

GONESSE RC

U16 D3 Poule D

Match n°24690021 du 14/05/2023

HERBLAY ES 2 / GONESSE RC 2

GONESSE RC 2 Amende 37€50

GONESSE RC 2	0 but	-1 pt
HERBLAY ES 2	5 buts	3 pts

SOISY ANDILLY MARGENCY

U16 D2 Poule A

Match n°24689359 du 14/05/2023

GARGES FCM 2 / SOISY ANDILLY MARGENCY 2

SOISY ANDILLY MARGENCY 2 Amende 27€50

SOISY ANDILLY MARGENCY 2	0 but	-1 pt
GARGES FCM 2	5 buts	3 pts

EZANVILLE ECOUEN US

Vétérans + 45 ans

Match n°24674735 du 14/05/2023

EZANVILLE ECOUEN US 15 / MONTSOULT BAILLET US 15

EZANVILLE ECOUEN FC 15 Amende 37.50€

TROISIEME FORFAIT AVEC AMENDE

COSMO DE TAVERNY

Seniors Féminines D1

Match n°24700022 du 13/05/2023

COSMO TAVERNY 2 / ARGENTEUIL FC 1

COSMO TAVERNY 2 Amende 41€50

COSMO TAVERNY 2	0 but	-1 pt
ARGENTEUIL FC 1	5 buts	3 pts



FORFAIT GENERAL AVEC AMENDE

COSMO TAVERNY 2
Seniors Féminines D1
Amende 72€00

Secrétaire de Séance
M. Patrick Sénécal

Président de Séance
Mme Sylvestre



COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES

Commission du 15 mai 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

RAPPEL

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

TOUTES CATEGORIES

LA DATE DE CLOTURE DE LA SAISON DES CRITERIUMS FEMININS
TOUTES CATEGORIE 2022-23 EST FIXEE AU
27/05/23

Au-delà les rencontres seront déclarées forfaits NON Avisés aux 2 équipes

TOUTES CATEGORIES

DANS TOUTES CORRESPONDANCE, SOYEZ LE PLUS PRECIS POSSIBLE, EN
INDIQUANT :
LA CATEGORIE,
LA DATE DE LA RENCONTRE
LE NUMERO DU MATCH
LE MOTIF



COURRIERS

PUISEUX LOUVRES FC 1

U15F-C- match n°25520546

2^{ème} relance

Nous vous demandons de confirmer le score du match EMMB – Puisseux Louvres FC de 10 – 4 pour EMMB

FORFAITS AVISES

DEUIL ENGHEN FC1

U15F ; Groupe C – Match n° :25520503

Mail du 13/05/23

Prise en compte de votre forfait avisé pour la rencontre 25520503 du 13/05/2023 vous opposant à l'équipe de Ecoeu FC2

RENCONTRES REPORTEES

LES RENCONTRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE AUTOMATIQUEMENT INVERSEES SI LE 1^{ER} CLUB CITE NE PEUT RECEVOIR – ARTICLE DU 6 DU REGLEMENT

20 mai 2023

U15F

Groupe C

Match 25520505 du 13/05/23

GOUSSAINVILLE FC 2 / PUISEUX LOUVRES 95 FC1

24 mai 2023

U15F

Groupe B

Match 25554607 du 21/01/23

PERSAN US 03 1 / MONTMORENCY FC 2

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

PUISEUX LOUVRES 95 FC 1

U15F – Groupe C

Match 25520505 du 13/05/23

GOUSSAINVILLE FC 2 / PUISEUX LOUVRES 95 FC1

Modification de Lieu-Date- Horaire

*La rencontre aura lieu au stade Maurice Baquet, 2avenue Albert Sarraut à Goussainville

*A la date du 20/05/23 à 14h30



APPEL A FEUILLE DE MATCHS

MONTMAGNY SPORT 1

U15F – Groupe B

Match 25554631 du 13/05/23

MONTMAGNY SPORT 1 / ROISSY EN France US 1

1er appel le 15/05/23

MONTMORENCY FC 1

U15F – Groupe B

Match 25554632 du 13/05/23

MONTMORENCY FC 1 / BELLOY ST MARTIN ASC 1

1er appel le 15/05/23

AMENDES

MONTMAGNY SPORT 1

U18F – Groupe U

Match 25561392 du 15/04/23

Amende 27,50€

2^{ème} Forfait

FEUILLES DE MATCHS

**Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.
Ci-dessous la procédure.**

ETAPE 1



FOOTBALL

Terre de Jeu et d'Équilibre

ACCUEIL DISTRICT EPREUVES PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

EN CE MOMENT COVID 19

COMPÉTITIONS



ETAPE 2



CALENDRIERS	FMI	PROCÈS-VERBAUX
PARLONS SANTÉ	FORMULAIRES	FAFA
RÈGLEMENTS	95 FOOT OFFICIEL	LE MAG TECHNIQUE
CAHIERS FÉMININS	NEWSLETTER	

ETAPE 3

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Saison 2020-2021

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
FICHE D'ADHÉSION AEF95 >	Publié le 17-01-2023 Football d'animation Les règles du jeu de U6 à U13	Publié le 16-01-2023 Football d'animation Feuille de plateau U6 / U7
PRÉPARATION INCIDENT MATCH >		
TECHNIQUE >		
COMMISSION >	Publié le 16-01-2023 Football d'animation Feuille de plateau U8 / U9	Publié le 16-01-2023 Football d'animation Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9
FEMININES >		
FOOTBALL D'ANIMATION >		
FUTSAL >		
ARBITRAGE >	Publié le 11-01-2023 FEMININES Feuille de présence U7 Féminines	Publié le 11-01-2023 FEMININES Feuille de présence U9 féminines
FEUILLE DE MATCH >		
TERRAIN IMPRATICABLE >		
DÉCLARATION D'UNE ENTENTE >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 28-09-2022 Futsal



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 15 MAI 2023

- Présents :** Mme Gontarczyk (Présidente)
MM Le Nagard – Sénécal
- Assistent :** Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)
- Excusée :** Mme Bastos

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COMMUNICATION IMPORTANTE

La commission demande aux clubs de bien vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.

COURRIER DES CLUBS

ARGENTEUIL FC : Mail du 11 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur centre du plateau U8 du 13 05 23 à MENU COURT AS



BEZONS USO : Mails des 09 & 15 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur rencontres de critérium U10/U11 du 20 05 23 contre SOISY AM FC

BEZONS USO : Mail du 15 05 23

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur les matchs de critérium U12/U13 du 13 05 23 contre MONTMAGNY FC. La commission vous demande lui envoyer les feuilles de matchs papier.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 12 05 23

Pris note du forfait non avisé (hors délais) de vos équipes sur centre du plateau U9 du 13 05 23 à DOMONT FC

DOMONT FC : Mail du 11 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur rencontres de critérium U12/U13 du 13 05 23 à ST OUEN AS

EAUBONNE CSM : Mail du 15 05 23

Pris note de réclamation concernant l'amende imputée pour le forfait de votre club sur le centre du plateau à BEZONS USO du 22 04 23. La commission n'applique pas d'amende en cas d'absence d'une ou plusieurs équipes mais si le club fait l'effort de se déplacer avec au moins 1 équipe. De plus la commission n'a pas reçu de mail à cette date pour prévenir du forfait de votre club. La commission ne peut donc annuler l'amende

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 15 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 29 05 23. La commission déplace le centre dans son intégralité à COURDIMANCHE AS.

ERMONT ACF : Mail du 11 05 23

Pris note du problème rencontré entre le critérium U10/U11, et un centre du plateau U8

ERMONT AMS : Mail du 10 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir les rencontres de critérium U10/U11 contre ERMONT AMS et U12/U13 contre VILLIERS FC du 13 05 23. La commission vous donne la possibilité de jouer ces matchs à une date à votre convenance après accord des clubs adverses. Merci de prévenir la commission des dates retenues éventuellement

FONTENAY FC : Mail du 15 05 23

Pris note de votre réponse tardive concernant l'amende imputée pour non-envoi des feuilles de matchs papier. La commission ne peut annuler l'amende car en cas de non-utilisation de la FMI, les feuilles de matchs papier sont à envoyer au DVOF dès le lundi suivant. Pour rappel le 1^{er} appel est paru dans le PV du 24 04 et le 2^{ème} dans le PV du 02 05 23

FONTENAY FC : Mail du 11 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur rencontre n° 25593755 - critérium U10/U11 du 13 05 23 contre ERAGNY FC 5

FRANCONVILLE FC : Mail du 15 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centres du plateau U6/U7 du 20 05 23 à ENTENTE SSG – SOISY AM FC & ERMONT ACF

FRETTOISE ES : Mail du 12 05 23

Pris note de votre réclamation concernant l'amende imputée dans le PV du 09 05 23. Comme indiquée dans le PV, celle-ci concerne l'absence de votre club sur le centre n° 7 du plateau U9 à ENTENTE MMB du 22 04 23.

GAFEPB : Mail du 11 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur centre du plateau U9 du 13 05 23 à ST LEU FC

GONESSE RC : Mail du 09 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir les rencontres de critérium U10/U11 & U12/U13 du 13 05 23. La commission reporte les rencontres au 27 05 23

MENUCOURT AS : Mail du 11 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 05 23



PERSAN US : Mail du 12 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 95 23

PONTOISIENNE JS : Mail du 12 05 23

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de 2 équipes sur rencontres de critérium U10/U11 du 12 05 23

ROISSY US : Mail du 15 05 23

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres de critérium U10/U11 à FOSSES UF du 13 05 23. La commission attend les feuilles de match papier

ST LEU FC : Mail du 19 04 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 Avenir, critérium U10/U11 & critérium U12/U13 du 20 05 23

ST LEU FC : Mail du 10 04 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes O6/U7 sur centres du plateau à SARCELLES & à ST LEU FC du 20 05 23

ST PRIX ES : Mail du 10 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur centre du plateau U8 du 13 05 23 à ERMONT AMS

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 12 05 23

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U9 sur centre du plateau du 13 05 23 à GARGES FCM

THILLAY ESM : Mail du 12 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 sur centre du plateau du 13 05 23 à GARGES FCM

THILLAY ESM : Mail du 12 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur centre du plateau du 13 05 23 à ROISSY US

THILLAY ESM : Mail du 12 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12/U13 du 13 05 23 à BRUYERES BERNES USM

VALLEE DU SAUSSERON : Mail du 11 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 sur centre du plateau du 13 05 23 à PONTOISIENNE JS

VIARMES ASNIERES OL : Mail 10 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur JND du 10 06 23

VIARMES ASNIERES OL : Mail 10 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur rencontre de critérium Avenir U11 du 20 05 23

RAPPEL

PLATEAUX MAI

En raison de diverses modifications possibles (clubs ne pouvant plus recevoir de centres, forfait avisé...etc) de dernière minute, la commission demande aux clubs de bien vérifier dans FAL ou sur le site du DVOF les centres des plateaux.

La commission rappelle également que chaque club doit arriver sur le centre du plateau avec sa feuille de présence dûment complétée et la remettre au responsable du centre qui doit les déposer dans FAL au plus tard le dimanche soir, sous peine de sanctions.

La commission constate trop peu de feuilles de présence déposées dans FAL

CRITERIUM



La commission rappelle à tous les clubs que la FMI est obligatoire sur toutes les rencontres de critérium Départemental, Avenir, U10/U11 & U12/U13. En l'absence d'une ou plusieurs équipes, la FMI doit être complétée en notant l'absence de l'équipe.

Les FMI doivent impérativement être préparées et transférées la veille du match. Chaque éducateur doit avoir connaissance de ses identifiants et mot de passe pour se connecter à la FMI le jour des rencontres de critérium, sous peine de sanction

La commission constate que trop de FMI ne peuvent être établies du fait de l'absence des identifiants et mot de passe du club adverse ou non présentation de tablette le jour du match.

JND DU 10 JUIN 2023

La commission vous rappelle que la JND est réservée aux joueurs ou joueuses U6/U7. Le nombre de joueurs ou joueuses sera maximum de 6 par équipe.

Vous trouverez ci-dessous la répartition des clubs « matin & après-midi ».

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer le nombre d'équipes présentes à la JND pour le lundi 29 Mai 2023 à 16 heures au plus tard.





n° Affiliation	RDV 9h30	Matin
551444	ARGENTEUIL FC	4
590534	ARGENTEUIL RC	5
510501	AUVERS ENNERY FC	3
500611	BEAUCHAMP AS	4
551988	CERGY PONTOISE FC	10
500575	CORMEILLAIS ACS	5
545913	COURDIMANCHE AS	4
518657	ENTENTE BOISSY CHARS	2
580487	ENTENTE MMB	4
517328	ENTENTE SSG	6
511000	ERAGNY FC	8
560130	ERMONT ACF	6
500578	FRANCONVILLE FC	12
515375	FRETTOISE ES	3
522695	GARGES FCM	5
525937	GAFEPB	0
561058	HERBLAY ES	8
500686	MAGNY FC	2
519616	MARLY ES	4
527755	MENUCOURT AS	2
519844	OSNY FC	5
550638	PERSAN US	4
560812	PIERRELAYE FC	4
550783	PONTOISIENNE JS	4
518652	PRESLES USL	1
520871	PUISEUX LOUVRES FC	4
549968	ST LEU FC	6
518488	ST OUEN AS	8
538505	VAUREAL FCM	0
563529	VEXIN AS	2
500681	VIARMES ASNIERES OL	0
	Nombre Total Equipes Matin	135
	Nombre Total Joueurs Matin	810



n° Affiliation	RDV 14h00	Après-Midi
540630	ADAMOIS OL	4
522689	ARNOUVILLE FAS	5
529169	BELLOY ST MARTIN ASC	3
530279	BEZONS USO	4
526262	BOUFFEMONT ACF	2
524664	BRUYERES BERNES USM	3
590322	CHAUMONTEL LUZARCHES AS	1
554313	CHAMPAGNE SFC	4
549307	COSMO TAVERNY	6
549561	DEUIL ENGHIEU FC	8
513926	DOMONT FC	1
519039	EAUBONNE CSM	5
528672	ECOUEN FC	5
581840	ENTENTE BEAUMONT MOURS	3
551390	ERMONT AMS	3
500712	EZANVILLE US	2
527726	FONTENAY EN PARISIS FC	4
542402	FOSSES UF	3
510506	GONESSE RC	4
581364	GOUSSAINVILLE FC	4
523266	GROSLAY FC	3
533517	JOUY LE MOUTIER FC	4
517377	MONTMAGNY FC	5
546116	MONTMORENCY FC	5
561118	MONTIGNY FC	5
522868	MONTSOULT BAILLET US	2
531088	NEUVILLE AS	2
530273	PARMAIN AC	1
511509	ROISSY US	2
500695	SARCELLES AAS	6
509431	SOISY AM FC	8
527269	ST BRICE FC	3
507986	ST PRIX ES	3
500565	SURVILLIERS AVENIR	2
519763	THILLAY ESM	2
519260	VALLEE DU SAUSSER ES	1
524020	VEMARS ST WITZ FC	2
550582	VILLIERS LE BEL FC	4
	Nombre Total Equipes Après-Midi	134
	Nombre Total Joueurs Après-Midi	804



MATCHS REMIS AU 27 MAI 2023

CRITERIUM U10/U11

GONESSE RC vs VILLIERS FC : matchs n° 25595236 – 25595281 – 25595326 & 25595372 – Série 4

CRITERIUM U12/U13

GONESSE RC vs ERMONT AMS : matchs n° 25592611 – 25592678 - 25592743 & 25592809 – Série 4

1^{er} APPEL DE FEUILLES PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 du 15 04 23

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de la feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs d'ARGENTEUIL FC – BEAUCHAMP AS & ENTENTE SSG du centre n° 2 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ARGENTEUIL FC

BEAUCHAMP AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 2 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ARGENTEUIL FC

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 2 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ARGENTEUIL FC

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 6 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à CERGY PONTOISE FC

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de la feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de COURDIMANCHE AS – ST OUEN AS et VEXIN AS du centre n° 7 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à COURDIMANCHE AS

ST OUEN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 7 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à COURDIMANCHE AS

VEXIN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 7 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à COURDIMANCHE AS

ERMONT AMS : 1^{er} appel de la feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs d'ERMONT AMS & ENTENTE MMB du centre n° 10 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ERMONT AMS

ENTENTE MMB : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 10 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ERMONT AMS

EZANVILLE US : 1^{er} appel de la feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs d'EZANVILLE US – DOMONT FC – FONTENAY FC & VIARMES ASNIERES du centre n° 11 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à EZANVILLE US

FONTENAY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 11 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à EZANVILLE US

DOMONT FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 11 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à EZANVILLE US

VIARMES ASNIERES OL : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 11 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à EZANVILLE US

VILLIERS FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 12 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ST LEU FC



MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 12 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ST LEU FC

FOSES UF : 1^{er} appel de la feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de FOSSES UF – CHAUMONTEL LUZARCHES AS & VEMARS ST WITZ du centre n° 13 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à FOSSES UF

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 13 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à FOSSES UF

VEMARS ST WITZ FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 13 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à FOSSES UF

HERBLAY ES : 1^{er} appel de la feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de PIERRELAYE FC – HERBLAY ES & PONTOISIENNE JS du centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à HERBLAY ES

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à HERBLAY ES

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à HERBLAY ES

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel de la feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de ARGENTEUIL RC & CERGY PONTOISE FC du centre n° 21 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ARGENTEUIL RC

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 21 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ARGENTEUIL RC

MAGNY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 27 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à OSNY FC

1^{er} APPEL DE FEUILLES CRITERIUM

CRITERIUM U10 / U11

FOSES UF : 1^{er} appel des feuilles matchs n° 25593621 -25593687 & 25593753 – critérium U10/U11 du 13 05 23 – série 3 contre ROISSY US 1 – 2 & 3

AUVERS ENNERY FC : 1^{er} appel des feuilles matchs n° 25593625 & 25593691 – critérium U10/U11 du 13 05 23 – série 3 contre MONTIGNY FC 1 & 2

OSNY FC : 1^{er} appel des feuilles matchs n° 25594074 & 25594119 – critérium U10/U11 du 13 05 23 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 3 & 4

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel des feuilles matchs n° 25595234 & 25595278 – critérium U10/U11 du 13 05 23 – série 4 contre EAUBONNE CSM 1 & 2

PERSAN US : 1^{er} appel des feuilles matchs n° 25595237 & 25595282 – critérium U10/U11 du 13 05 23 – série 4 contre COSMO TAVERNY 3 & 4

MONTMAGNY FC : 1^{er} appel des feuille match n° 25595370 – critérium U10/U11 du 13 05 23 – série 4 contre ENTENTE SSG 6

VILLIERS FC : 1^{er} appel des feuilles matchs n° 25595497 & 25595542 – critérium U10/U11 du 13 05 23 – série 4 contre HERBLAY ES 1 & 2

CRITERIUM U12 AVENIR

ERMONT AMS : 1^{er} appel de la feuille match n° 25603097 – critérium Avenir U12 Poule A contre BEZONS USO 1



CRITERIUM U12 / U13

ARNOUVILLE FAS : 1^{er} appel des feuilles matchs n° 25591080 & 25591174 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 2 contre FRANCONVILLE FC 1 & 2

SARCELLES AAS : 1^{er} appel des feuilles matchs n° 25591380 & 25591408 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 2 contre NEUVILLE AS 1 & 2

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel des feuilles matchs n° 25591983 – 25592011 & 25592039 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 3 contre GOUSSAINVILLE FC 5 – 6 & 7

PERSAN US : 1^{er} appel de la feuille match n° 25592040 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 3 contre ECOUEN FC 3

FOSSES UF : 1^{er} appel des feuilles matchs n° 25592133 – 25592199 - 25592265 & 25602684 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 4 contre HERBLAY ES 1 – 2 – 3 & 4

ST BRICE FC : 1^{er} appel de la feuille match n° 25592268 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 4 contre MONTMORENCY FC 4

BEZONS USO : 1^{er} appel des feuilles matchs n° 25592612 & 25592678 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 4 contre MONTMAGNY FC 1 & 2

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel des feuilles matchs n° 25592615 – 25592681 - 25592747 & 25602813 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 4 contre SARCELLES AAS 2 – 3 – 4 & 5

2^{ème} APPEL DE FEUILLES PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 du 01 04 23

ENTENTE SSG : 2^{ème} appel de la feuille récapitulative du centre n° 21 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à ENTENTE SSG

AMENDES

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Non réception après 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à BOUFFEMONT ACF

Amende : 30€

BRUYERES BERNES USM : Non réception après 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à BOUFFEMONT

Amende : 30€

SURVILLIERS AVENIR : Non réception après 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n°13 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à GOUSSAINVILLE FC

Amende : 30€

VILLIERS FC : Non réception après 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n°13 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à GOUSSAINVILLE FC

Amende : 30€

FOSSES UF : Non réception après 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à PUISEUX LOUVRES FC

Amende : 30€

VEMARS ST WITZ FC : Non réception après 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à PUISEUX LOUVRES FC

Amende : 30€



FOSSES UF : Non réception après 2^{ème} appel de feuille de matchs n° 25593598 - 25593664 & n° 25593730 du 22 04 23
critérium U10/U11 série 3 contre AUVERS ENNERY FC 1 - 2 & 3

Amende : 30€ x 3 = 90€

MONTMORENCY FC : Non réception après 2^{ème} appel de feuille de match n° 25603029 du 22 04 23 – critérium U13
Avenir contre BEZONS USO 1

Amende : 30€

BRUYERES BERNES USM : Absence club non avisée sur centre n° 3 du plateau U6/U7 du 15 04 23 à AUVERS ENNERY

Amende : 50€

PONTOISIENNE JS : 1^{er} forfait non avisé de 2 équipes sur critérium U10/U11 du 13 05 23 à EZANVILLE US

Amende : 15€ x 2 = 30€

SURVILLIERS AVENIR : Absence club non avisée sur centre du plateau U9 du 13 05 23 à GARGES FCM

Amende : 50€

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 2 - match n° 25591407 - critérium U12/U13 – série 2 du 13
05 23 à ADAMOIS OL

Amende : 15€

ERAGNY FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 4 - match n° 25592042 - critérium U12/U13 – série 3 du 13 05 23 à
BEAUCHAMP AS

Amende : 15€

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Journée Nationale U6 & U7 le Samedi 10 Juin 2023 (en attente de confirmation)

PROCHAINE RÉUNION LUNDI 22 MAI 2023 À PARTIR DE 18H00



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 15 MAI 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financière du D.V.O.F et match perdu par pénalité au club recevant.

Le club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

FORFAIT AVISÉ

PERSAN US 03

Mail du 11/05/2023

PLATEAU U9F

CENTRE DE FOSSES du 13/05/2023

1^{er} Forfait avisé

ERMONT AS

Mail du 11/05/2023

PLATEAU U9F

CENTRE DE FOSSES du 13/05/2023

1^{er} Forfait avisé



ENT BEAUMONT MOURS

Mail du 12/05/2023

PLATEAU U9F

CENTRE DE FOSSES du 13/05/2023

1^{er} Forfait avisé

COSMO TAVERNY

Mail du 11/05/2023

PLATEAU U9F

CENTRE DE FOSSES du 13/05/2023

1^{er} Forfait avisé

COURRIER CLUB

ST PRIX ES

Mail du 15/05/2023

Pris note de votre courrier concernant la non-utilisation de la FMI, nous notons que le score est de 2-1 en faveur de CORMEILLAIS ACS.

GARGES FCM

Mail du 15/05/2023

Pris note de votre courrier concernant vos problèmes de transports pour vous rendre au PLATEAU U9F de Fosses, et tenons compte de votre appel pour en avertir le club accueillant.

GONESSE RC / ST PRIX ES

Nous vous informons que à la suite de divers mails reçus, la commission vous convoque afin de pouvoir statuer le lundi 22/05/2023 à 18h.

JOUY LE MOUTIER FC / ENT SSG

Mail du 12/05/2023

Pris note de votre courrier, cependant le score de 5-3 en faveur de JOUY LE MOUTIER doit être confirmé par l'équipe adverse et l'arbitre nous attendons un retour de l'ENT SSG et de l'arbitre de la rencontre.

FORFAIT

FOSSES FU

Mail du 11/05/2023

U11F GROUPE

Forfait avisé - Match n°25514829 du 13/05/2023

3^{ème} forfait (20€) - forfait général (25€) - Amende 45€

MATCH REPORTE

LES RENCONTRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE AUTOMATIQUEMENT INVERSEES SI LE 1ER

CLUB CITE NE PEUT RECEVOIR – ARTICLE 6 DU REGLEMENT

ENT BEAUMONT MOURS

U11F GROUPE C

ENT BEAUMONT MOURS 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 20/05/2023.



PONTOISIENNE JS

Footclubs du 11/05/2023

U13F GROUPE A

DEUIL ENGHIEU FC 1 / PONTOISIENNE JS 1

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 24/05/2023 à 17H30.

Accord des deux clubs

MODIFICATIONS SUR CRITERIUM U13F

MATCH DU 15/04/2023

ADAMOIS OL

Footclubs du 14/04/2023

U13F GROUPE A

PONTOISIENNE JS 1 / ADAMOIS OL 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 27/05/2023.

Accord des deux clubs.

MATCH DU 13/05/2023

RC ARGENTEUIL

Footclubs du 21/04/2023

U13 F AVENIR

Match du 13/05/2023

RC ARGENTEUIL 1 / FC ST BRICE 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au Stade du Coudray 1 à Argenteuil.

Prévenir vos adversaires

APPEL A LA FEUILLE DE MATCH

CERGY PONTOISE FC

U11F GROUPE A

Match du 15/04/2023

CERGY PONTOISE FC 1 / SARCELLES AAS 1

Non réception de la feuille de match après deux relances – Amende 52€

ARGENTEUIL RC

U13F AVENIR

Match du 13/05/2023

ARGENTEUIL RC / ST BRICE FC

1er Appel à la feuille de match le 15/05/2023

ERAGNY FC

U11F GROUPE A

Match du 13/05/2023

ERAGNY FC 1 / SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2

1er Appel à la feuille de match le 15/05/2023



SARCELLES AAS
U11F GROUPE A
Match du 13/05/2023

SARCELLES AAS 1 / MONTMORENCY FC

1er Appel à la feuille de match le 15/05/2023

ARGENTEUIL RC
U11F GROUPE B
Match du 13/05/2023

ARGENTEUIL RC 1 / ST PRIX ES 1

1er Appel à la feuille de match le 15/05/2023

GARGES FCM
U11F GROUPE B
Match du 13/05/2023

GARGES FCM 1 / GONESSE RC 1

1er Appel à la feuille de match le 15/05/2023

SARCELLES AAS
U11F GROUPE B
Match du 13/05/2023

SARCELLES AAS 2 / DEUIL ENGHIEU FC

1er Appel à la feuille de match le 15/05/2023

MAI

RASSEMBLEMENT U7F

RASSEMBLEMENT U7F DU 20/05/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
GONESSE RC				
LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	STADE E. COGNEVAUT, Rue de Claret, GONESSE	11H00	FOSSES FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 16 MAI 2023

Présents : M. Maillet - M. Lacour - Mme Cyprien - M. Lutz - M. N'Diaye

Absents excusés : M. Moukrim -

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

COURRIERS

SANNOIS ST GRATIEN ENT

Footclubs du 10/05/2023

CVO U18F

ENT SSG SOISY ANDILLY MARGENCY 1 / SARCELLES AAS 2

Changement de date de stade et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 20/05/2023 à 16h00 Stade Auguste Delaune à St Gratien.

Accord des deux clubs.

SANNOIS ST GRATIEN ENT



Footclubs du 10/05/2023

CVO U15F

ENT SSG SOISY ANDILLY MARGENCY 1 / SARCELLES AAS 1

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 20/05/2023 à 14h00.

Accord des deux clubs.

ERMONT AS

Footclubs du 10/05/2023

CVO U14

ERMONT AS 1 / SARCELLES AAS 1

Changement de date de stade et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 17/05/2023 à 18h15.

Accord des deux clubs.

COSMO TAVERNY

Footclubs du 11/05/2023

CVO SENIORS F

COSMO TAVERNY 1 / SARCELLES AAS 1

Changement de date de stade et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 24/05/2023 à 20h15.

Accord des deux clubs.

SARCELLES AAS

Footclubs du 15/05/2023

CVO U16

SARCELLES AAS 1 / COSMO TAVERNY 1

Changement de date de stade et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 21/05/2023.

Accord des deux clubs.

ST BRICE FC

Footclubs du 12/05/2023

CVO U18

SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 / ST BRICE FC 1

Changement de date de stade et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 21/05/2023 à 14h00.

Accord des deux clubs.

SAINT OUEN L'AUMONE AS

Footclubs du 16/05/2023

CVO U18

SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 / ENT SSG 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 16h00.

Accord des deux clubs.



APPEL A CANDIDATURE COUPE COMITE

La commission des Coupes vous informe que la candidature du ES HERBLAY a été validé par le Comité Directeur.

LE 18 MAI 2023

Merci pour votre candidature.

Animateur de séance : M. Maillet
Secrétaire de séance : MME Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 15 MAI 2023

Présent : MM Le Nagard (Président) - Duclos

Assistent : MM Gondel - Vernet (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.

APPEL À VOLONTAIRES



Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).
Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF

COURRIERS CLUBS

Sannois Fce : Mail du 10-05-23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U7 pour le plateau du 14-05-23 à Argenteuil.

Sannois Fce : Mail du 11-05-23

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour la rencontre de Senior D1 du 13-05-23 contre Arnouville Usc.

La rencontre doit être jouée au plus tard le dimanche 28-05-23 (dernière journée de championnat).

La commission vous demande de proposer une date en semaine avant le 28-05-23.

Attainville Futsal : Mail du 11-05-23 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre n° 24897319 contre Arnouville Usc au samedi 20-05-23 à 20H30.
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Les Sportifs de Garges : Mail du 12-05-23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 pour la rencontre n° 25063187 du 12-05-23 contre My Sarcelles Futsal.

Sannois Fce : Mail du 13-05-23

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe Senior 2 pour la rencontre n° 25063097 du 13-05-23 contre Attainville Futsal.

Les Sportifs de Garges : Mail du 14-05-23

Pris note de votre impossibilité de déplacement à Sannois Fce le dimanche 14-05-23 suite à un problème de Minibus.

La commission reporte la rencontre au dimanche 04-06-23.

Foot Indoor Loisir : Mail du 14-05-23

Pris note de l'inversion du résultat pour la rencontre de critérium U13 du 13-05-23 contre Asf Argenteuil.

Marcouville City CP : Mail du 15-05-23

Pris note du résultat de la rencontre critérium U15 du 22-04-23 contre Cergy-Pontoise FC.

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CRITÉRIUM U15

Match n° 25677548 : Foot Indoor Loisir 1 / Asf Argenteuil 2 du 13-05-23

Mail de Foot Indoor Loisir indiquant une inversion de résultat sur la tablette.

Foot Indoor Loisir 1 : 3 Buts

Asf Argenteuil 2 : 7 Buts

MATCH REMIS

CRITÉRIUM U16

Match n° 25255963 : Sannois Fce 1 / Sportifs de Garges 1 : le dimanche 04-06-23 à 14H00



CRITÉRIUM U13

Suite blessure d'un joueur des Sportifs de Garges le samedi 13-05-23, la commission décide match à jouer.

Match n° 25785361 : Garges Djibson Asc 1 / Sportifs de Garges 1 : le samedi 03-06-23 à 11H00

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U13

Match n° 25785359 : Attainville Futsal C 1 / Marcouville City Cp 1 du 13-05-23

Lecture de la feuille de match, absence de l'équipe de Marcouville City CP 1

Marcouville City CP 1 : 1^{er} forfait non avisé

Attainville Futsal C 31 : 5 Buts

Marcouville City CP 1 : 0 But

Sannois Fce : amende 15€

2^{ème} FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D1

Match n° 24897381 : Sportifs de Garges 2 / Cergy-Pontoise Fc 1 du 13-05-23

Lecture de la feuille de match, absence de l'équipe de Cergy-Pontoise Fc 1

Cergy-Pontoise FC 1 : 2^{ème} forfait non avisé dans les 3 trois dernières journées

Sportifs de Garges 2 : 5 Buts 3 Points

Cergy-Pontoise Fc 1 : 0 But -1 Point

Cergy-Pontoise Fc : amende $27,5 \times 3 = 82,5€$

SENIOR D2

Match n° 25063097 : Attainville Futsal C 3 / Sannois Fce 2 du 13-05-23

Lecture de la feuille de match, absence de l'équipe de Sannois Fce 2

Sannois Fce 2 : 2^{ème} forfait non avisé

Attainville Futsal C 3 : 5 Buts 3 Points

Sannois Fce 2 : 0 But -1 Point

Sannois Fce : amende 27,5€

2^{ème} FORFAIT AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 25063187 : My Sarcelles Futsal 1 / Sportifs de Garges 3 du 12-05-23

Sportifs de Garges 3 : 2^{ème} forfait avisé

My Sarcelles Futsal 1 : 5 Buts 3 Points

Sportifs de Garges 3 : 0 But -1 Point

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CVO FUTSAL



Suite au problème de tablette, la commission demande aux 2 clubs de confirmer le résultat de la rencontre et de transmettre la liste des joueurs ayant participé au match de ½ finale CVO.

Match n° 25807449 : Avicenne Asc 1 / Marcouville City CP 2 du 29-04-23

SENIOR D2

Match n° 25063143 : St Brice Aso 1 / Combo Futsal 1 du 13-05-23

CRITÉRIUM U13

Match n° 25785372 : Sportifs de Garges 2 / Sannois Fce 1 du 14-05-23

Match n° 25785373 : Marcouville City CP 2 / Attainville Futsal C 2 du 14-05-23

NON RÉCEPTION FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS

CRITÉRIUM U15

Match n° 25660355 : Cergy-Pontoise Fc 1 / Marcouville City CP 2 du 22-04-23

Non réception feuille de match après 2 réclamations, match perdu par pénalité au club de Cergy-Pontoise.

Cergy-Pontoise Fc 1 : 0 But

Marcouville City CP 2 : 6 Buts

Cergy-Pontoise Fc : **amende 30€**

PLATEAU FUTSAL JEUNES

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU OU DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U7 du 14 -05-23

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U7 du 14-05-23.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U9 du 22 -04-23

Attainville Futsal : 2^{ème} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U9 du 22-04-23 à Marcouville City CP

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

Sannois Fce : 2^{ème} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U9 du 22-04-23 à Marcouville City CP

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

AMENDES

Marcouville City CP : Non transmission feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U9 du 22-04-23 à Marcouville City CP.

Amende : 2 x 30 € = 60 €



FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Les Finales de Coupe Comité et CVO Futsal auront lieu le **samedi 03 juin 2023** à Pontoise
Gymnase Philippe Hémet, 1 Rue Pierre de Coubertin

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

COUPE COMITÉ FUTSAL

FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25830710	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	MARCOUVILLE CITY CP 3	Sam 03-06-23 à 15H00

COUPE CVO FUTSAL

FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25930708	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Sam 03-06-23 à 17H15

Prochaine réunion
Lundi 22 mai à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 16 MAI 2023

Présents : MM. Plassart – Lacour

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

RÉCOMPENSES

SAISON 2022/2023

« DIRIGEANTS MÉRITANTS » et « BÉNÉVOLES DU MOIS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

Des fiches d'inscription sont à disposition à la fin de ce procès-verbal.
Date limite des inscriptions, le mardi 30 mai 2023.
Les distinctions seront remises à la fin de la saison

FORMATION

La commission établit actuellement le calendrier des formations pour la prochaine saison. **Si vous avez des suggestions, vous pouvez nous les transmettre via le secrétariat du DVOF.**

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF.

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH



La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter :

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matches avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent. Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

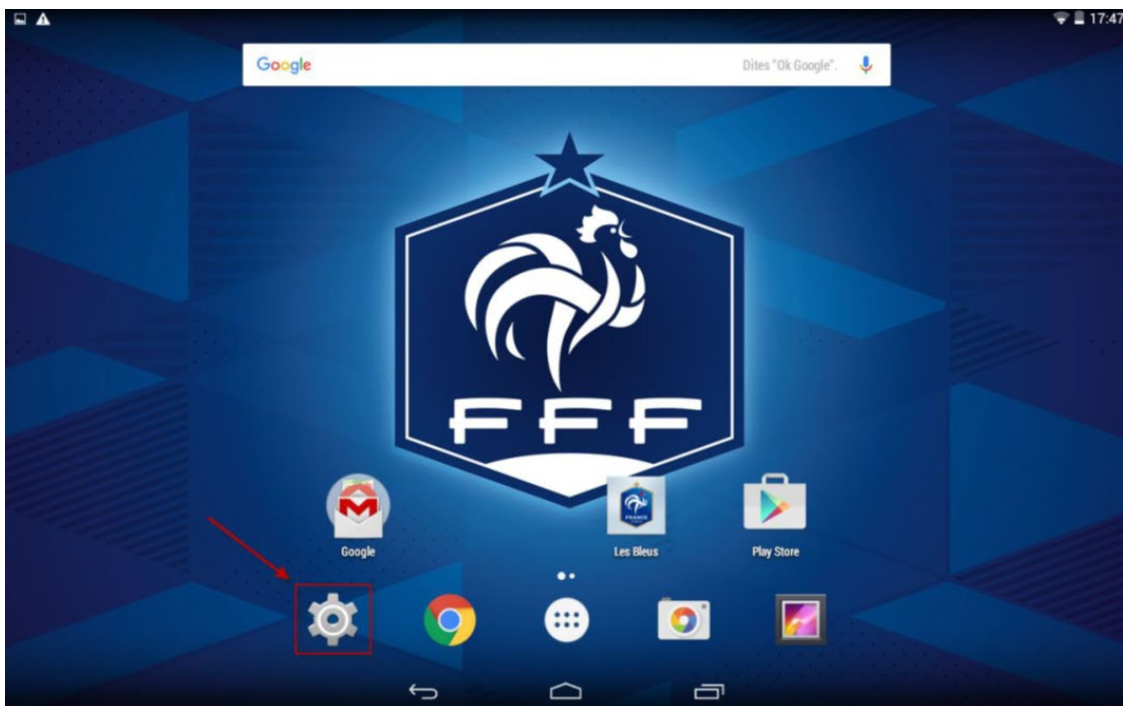


Mode opératoire

PRÉREQUIS

- 1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.
- 2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».
- 3-Fermer l'application

🔗 Allez dans paramètres de la tablette.

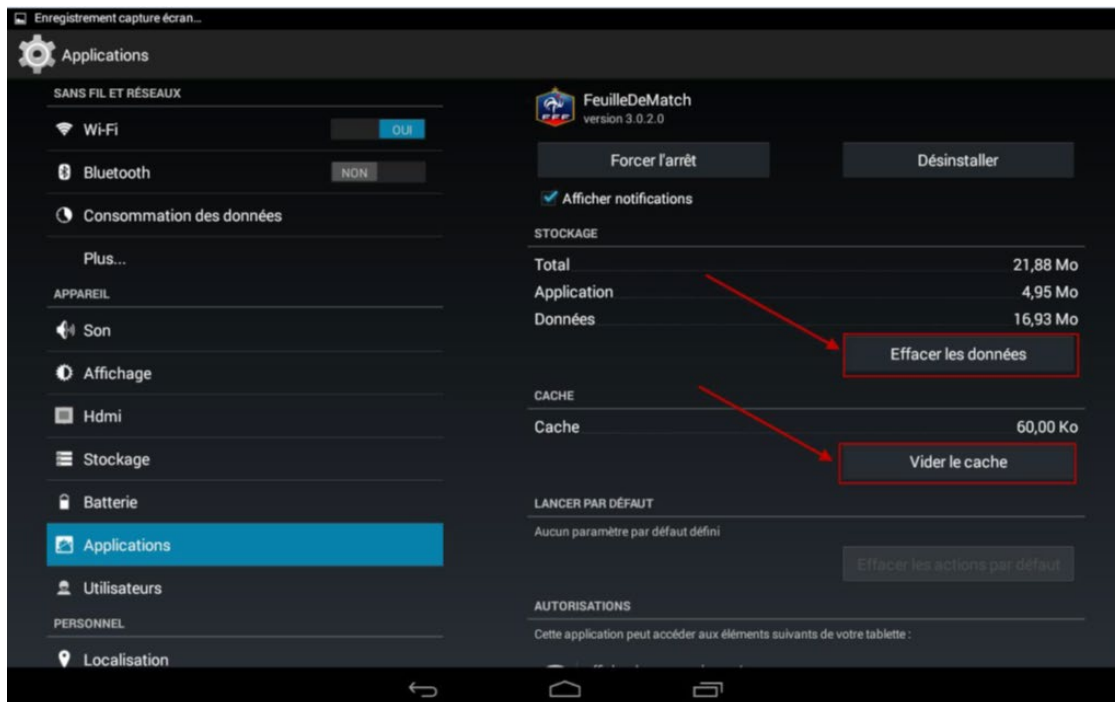




☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☐ Effacer les données et vider le cache

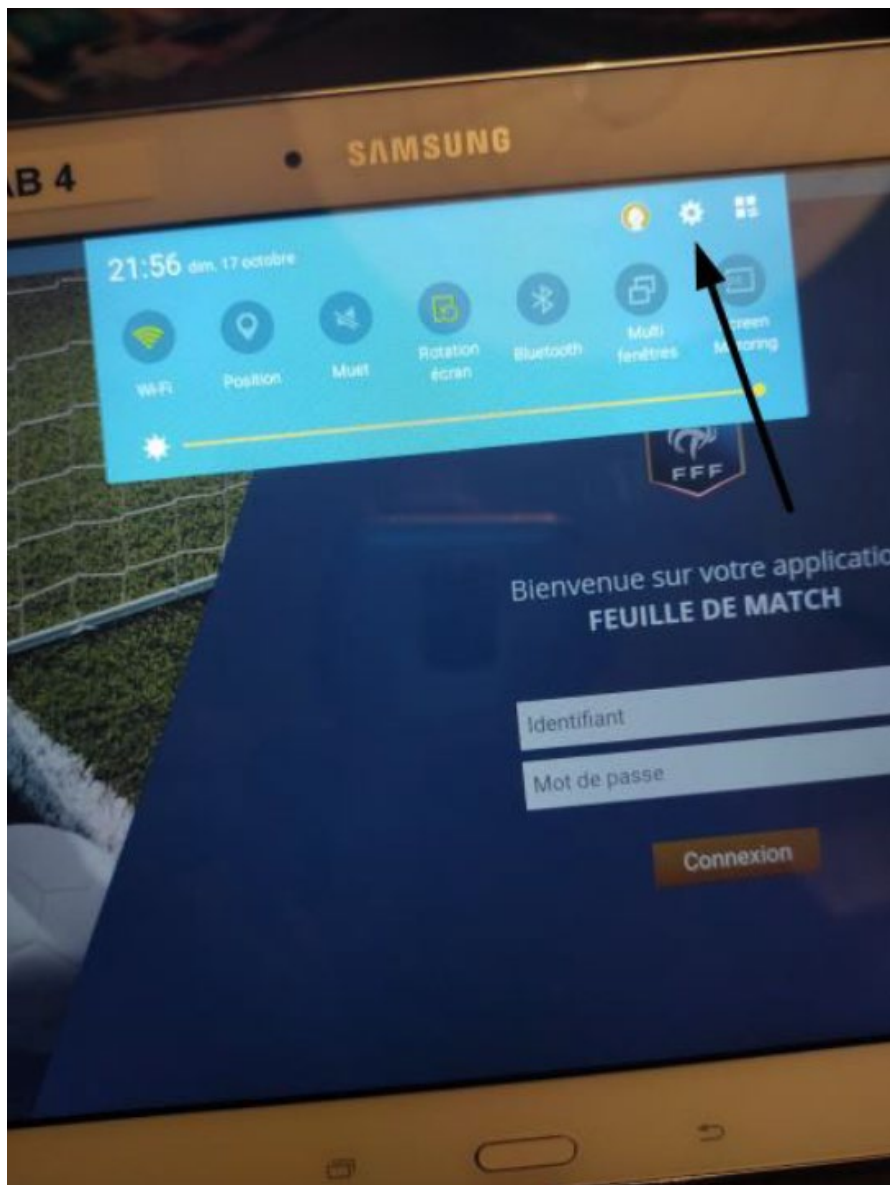


☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.



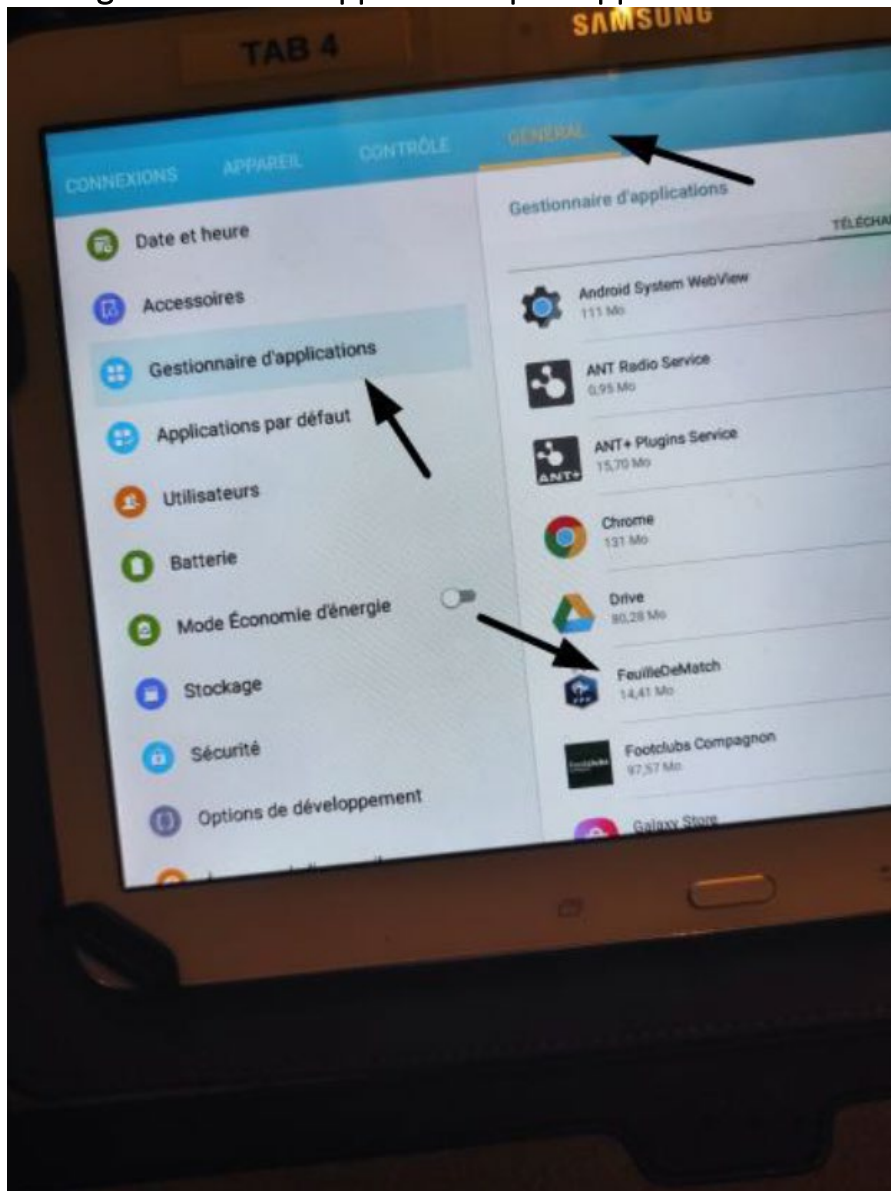
AUTRES TABLETTES

🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



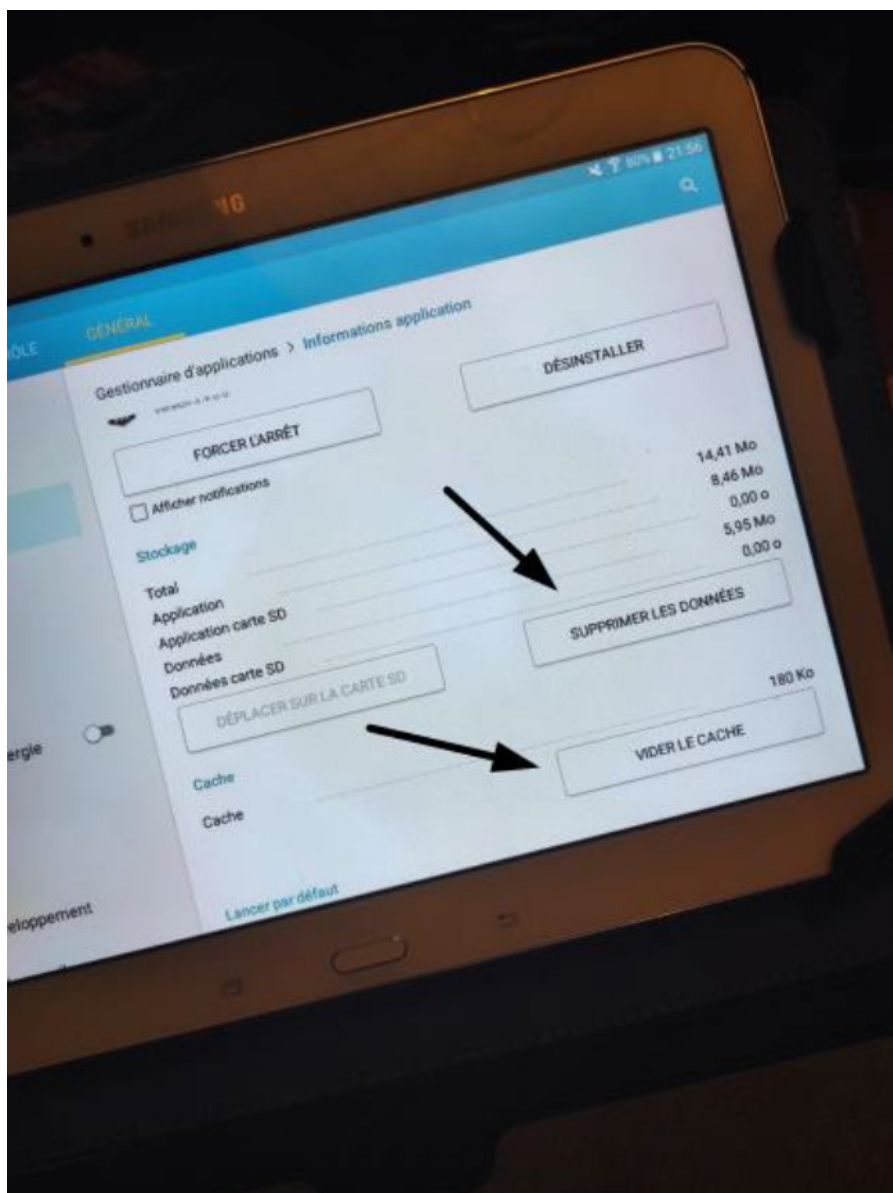


☐ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes !



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

DIRIGEANT

M É R I T A N T

2023

CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs - (Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB :

Licence dirigeant N° :

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Fonction au sein du club :

Ancienneté au club : ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum, dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date

Cachet du Club

Nom, Prénom et
signature du Président

NB : Document à transmettre au DVOF avant le 31 mai 2023



Opération bénévole du mois

Saison 2022/2023

DVOF/CDIF

Nom du Club/N° d’Affiliation :

Bénévole du mois proposé :

N°licence :

Nom : Prénom :

Année de naissance : Taille pour 1 Polo (L, XL ?...) :

Ancienneté en tant que bénévole au sein du Club : (en nombre d’années)

.....

Commentaires sur son parcours/son profil :

Commentaires sur ses missions :

Signature Président(e) et/ou tampon du clubs

Date :

Avis CDIF : (réservé)





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 16 MAI 2023

Présents : MM. Plassart – Lacour – Da Mata

Assiste : M. Letellier (Comité)

A TOUS LES CLUBS DU VAL D'OISE

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après.

La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage)

INFORMATIONS TERRAIN

Ville de ERMONT : NNI 952190102

Un rapport de délégation nous indique que la surface synthétique du terrain annexe Auguste RENOIR, située devant les bancs, se décolle par plaques. La municipalité a été avisée de la situation.

CLASSEMENT



Ville de BEAUCHAMP : NNI 950510101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le lundi 22 mai 2023 à 10h00, au Parc des Sports BARRACHIN, Avenue de l'EGALITE, pour confirmation de classement de l'installation.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 19 Mai 2023

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontre du 27 Mai 2023

U14 D2

Match 24692841 : Deuil-Enguien FC / Bezons USO

Délégué : M. Philippe Calvé à la charge de Bezons USO

Rencontres du 28 Mai 2023

CDM D2

Match 24671469 : MCA / Herblay ES

Délégué : M. Michel Bailliez à la charge de MCA

U18 D1

Match 24685214 : Cormeillais ACS / Adamois OL

Délégué : M. Olivier Le Nagard

Match 24685215 : Franconville FC / St Leu FC

Délégué : M. Christophe Gauvin

Match 24685216 : Sarcelles AAS / Argenteuil RC

Délégué : M. Christian Febvay

Seniors D1

Match 24615893 : Champagne SFC / Goussainville FC

Délégué : M. Thierry Paumier

Match 24615894 : Villiers le Bel FC / Groslay FC

Déléguée : Mme Béatrice Zami

Match 24615896 : Marly la Ville ES / Osny FC

Délégué principal : M. Faouzi Belhamra

Délégué adjoint : M. Fabrice Gondel à la charge de Marly la Ville ES

Match 24615897 : St Leu FC / Ecoen FC

Délégué : M. Jean-Pierre Lacour

Match 24615898 : Persan US / Entente SSG

Délégué : M. Laurent Valette



Seniors D4

Match 24661017 : Montmorency FC / Arnouville FAS

Délégué principal : M. Joseph Plassart à la charge de Montmorency FC

Délégué adjoint : M. Philippe Calvé à la charge de Montmorency FC



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU FAIR-PLAY ET DE L'ÉTHIQUE



P.V. du 11 mai 2023

Présent : Guy BLONDEAU, Guy PINCEMIN, Rudy FOURMANN

A distance :

Assiste : José DIAZ

Excusés : Rudy FOURMANN, Laurent COKGUL, Isabelle ESCROIGNARD

Absent :

INFORMATION IMPORTANTE

Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le Comité d'appel chargé des affaires courantes du DVOF.

COMMUNIQUE

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience.

Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2022/2022 (Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play)

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2021 / 2022 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIORS	D1 / D2 / D3 / D4	U14	D1 / D2 / D3 / D4
SENIORS F	D1	CDM	D1 / D2
U18	D1 / D2 / D3	ANCIENS	D1 / D2
U16	D1 / D2 / D3	FUTSAL	D1 / D2

AFFECTATION DES POINTS DE BONUS

Nous rappelons qu'après **2 rencontres consécutives de championnat** dirigées par un **arbitre officiel uniquement**, sans **aucune sanction administrative**, l'équipe concernée pourra demander à la Commission Fair-Play et Ethique, **2 points de BONUS** qui viendront en déduction des éventuels points de malus de ladite équipe.

La demande devra être faite **par écrit** (courrier, fax, courriel) avec **les informations** concernant :



- La catégorie,
- La division,
- Le groupe,
- L'équipe concernée et
- La copie des feuilles de matches concernées faisant apparaître les informations (Arbitres et sanctions)

Voir Article 4.2.1 du Règlement du Challenge Fair-Play

BEZONS U. SECTION OM.

Votre courriel du 12 04 2023

U14 D2 - A

Pris note de votre demande de **4 fois 2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **ne vous accorde pas les 2 points de bonus car il manque le verso des feuilles de matchs permettant de vérifier l'absence d'avertissement :**

Match N° 24692922 du 25/03/2023 & Match N° 24692928 du 01/04/2023

⇒ Après vérification la commission **ne vous accorde pas les 2 points de bonus car il manque le verso des feuilles de matchs permettant de vérifier l'absence d'avertissement :**

Match N° 24692904 du 04/02/2023 & Match N° 24692910 du 11/02/2023

⇒ Après vérification la commission **ne vous accorde pas les 2 points de bonus car il manque le verso des feuilles de matchs permettant de vérifier l'absence d'avertissement :**

Match N° 24692892 du 14/01/2023 & Match N° 24692896 du 21/01/2023

⇒ Après vérification la commission **ne vous accorde pas les 2 points de bonus car il manque le verso de la feuille de match jointe et les références et feuille de match du second match**

Match N° 24692871 du 15/10/2022

MENUCOURT A.S.

Votre courriel du 02 05 2023

U16 D3 - C

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

Match N° 24689887 du 16/04/2023 & Match N° 24689846 du 23/04/2023

OSNY F.C.

Votre courrier du 07 05 2023

U18 D2 - B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

Match N° 24685456 du 19/03/2023 & Match N° 24685427 du 02/04/2023

Votre courrier du 10 05 2023

U16 D1



Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde pas les 2 points de bonus** car manque la feuille de match N° 24689182 du 05 02 2023 :

Votre courriel du 10 05 2023

U16 D2 – B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24689466 du 12/03/2023 & Match N° 24689466 du 19/03/2023

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

Vos courriels du 17 04 2023

U14 D2 - A

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24692833 du 18/03/2023 & Match N24692838 du 03/04/2023

U14 D3 - C

Pris note de votre demande de **2 fois 2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24694783 du 11/02/2023 & Match N° 24694788 du 11/03/2023

⇒ Après vérification la commission **ne vous accorde pas les 2 points de bonus** car arbitre non officiel sur la rencontre N° 24694733 du 01/10/2022 :

Match 24694728 du 24/09/2022 & Match N° 24694733 du 01/10/2022

Vos courriels du 18 04 2023

U18 D2 - B

Pris note de votre demande de **2 fois 2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24685446 du 12/02/2023 & Match N° 24685380 du 19/02/2023

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24685390 du 13/11/2022 & Match N° 24685395 du 27/11/2022

U16 D2 - A

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.



⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24689303 du 22/01/2023 & Match N° 24689322 du 05/02/2022

U16 D1

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission ne **vous accorde pas les 2 points de bonus car les 2 rencontres ne se suivent pas, rencontre du 11/12/2022 entre les 2 rencontres** :
Match N° 24689150 du 04/12/2022 & Match N° 24689160 du 15/01/2023

SENIORS D2 - B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission ne **vous accorde pas les 2 points de bonus car présence d'avertissement sur la rencontre du 27/1/2022**.
Match N° 24616662 du 27/11/2022 & Match N° 24616668 du 04/12/2022

Votre courriel du 09 05 2023

SENIORS D3 - B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24617525 du 27/11/2022 & Match N° 24617530 du 04/12/2022

THILLAY VAUD'HERLAND ENT. S. MUN.

Votre courriel du 23 04 2023

CDM D2

Pris note de votre demande de **3 fois 2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24671362 du 23/10/2022 & Match N° 24671368 du 06/11/2022

⇒ Après vérification la commission **ne vous accorde pas les 2 points de bonus car il manque la feuille du match N° 24671428 du 12/02/2023** :
Match N° 24671398 du 05/02/2023 & Match N° 24671428 du 12/02/2023

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24671410 du 02/04/2023 & Match N° 24671416 du 23/04/2023

VIARMES ASNIERES OL.

Votre courriel du 05 05 2023

U14 D3 - B

Pris note de votre demande de **3 fois 2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.



⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24694666 du 19/11/2022 & Match N° 24694670 du 03/12/2022

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24694674 du 14/01/2023 & Match N° 24694678 du 21/01/2023

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24694707 du 25/03/2023 & Match N° 24694645 du 08/04/2023

Votre courriel du 05 05 2023

SENIORS D2 - B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24616732 du 26/03/2023 & Match N° 224616694 du 02/04/2023

Votre courriel du 05 05 2023

U16 D3 – E

Pris note de votre demande de **4 fois 2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24690049 du 18/09/2022 & Match N° 24690055 du 02/10/2022

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24690126 du 12/02/2023 & Match N° 24690060 du 19/02/2023

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24690131 du 12/03/2023 & Match N° 24690136 du 19/03/2023

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
Match N° 24690146 du 16/04/2023 & Match N° 24690115 du 23/04/2023

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS** au challenge FAIR-PLAY – Equipes du DVOF, selon le barème du Règlement du Challenge Fair-Play¹

ADAMOIS O.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 4 2023 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux à l'encontre d'un joueur, lors du match N° 24689586 du 23 4 2023

ARGENTEUIL F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 4 2023 pour le motif : Propos blessants à l'encontre d'un arbitre officiel hors rencontre, lors du match N° 24616695 du 2 4 2023

RACING CLUB D'ARGENTEUIL

¹ Sur la base des procès-verbaux de la commission de discipline du 11 avril 2023 au 03 mai 2023, de la commission d'appel disciplinaire du 06 avril 2023 au 13 avril 2023 et de la commission statuts et règlements du 13 mars 2023 au 03 mai 2023



L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Comportement blessant envers officiel, lors du match N° 24616737 du 16 4 2023

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24673001 du 23 4 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3 5 2023 pour le motif : tentative de brutalité sur officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 24616723 du 19 3 2023

BEZONS U. SECTION OM.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 4 2023 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur, lors du match N° 24689578 du 9 4 2023

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24685339 du 16 4 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 4 2023 pour le motif : S&R - Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 24689311 du 2 4 2023

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3 5 2023 pour le motif : Tentative de coup sur joueur hors rencontre, lors du match N° 24685204 du 16 4 2023

CERGY PONTOISE F.C.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 4 2023 pour le motif : Propos déplacés et contestations répétés envers officiel, lors du match N° 24689615 du 26 3 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 4 2023 pour le motif : Propos menaçants et injurieux envers officiel, lors du match N° 24689615 du 26 3 2023

S. F. C. CHAMPAGNE 95

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 4 2023 pour le motif : Propos grossiers envers un adversaire, lors du match N° 24696315 du 8 4 2023

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24685601 du 16 4 2023

CORMEILLAIS A.C.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Statuts et Règlements du DVOF du 17 4 2023 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 24616848 du 12 3 2023

DEUIL ENGHIEU F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but avec circonstances aggravantes pour propos déplacés envers officiel, lors du match N° 24616737 du 16 4 2023

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but avec circonstances aggravantes pour propos excessifs répétés à la fin du match envers officiel, lors du match N° 25063094 du 13 4 2023

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Propos blessants d'arbitre assistant envers arbitre central, lors du match N° 24692921 du 25 3 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 9 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2 5 2023 pour le motif : fraude sur identité réitérée, rétention d'information et absence de communication, lors du match N° 24617413 du 22 1 2023



L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2 5 2023 pour le motif : fraude sur identité et acte de brutalité sur officiel, lors du match N° 24617413 du 22 1 2023

DOMONT F.C.

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24685863 du 16 4 2023

EAUBONNE C.S. MUNICIPAL

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Comportement blessant sur officiel, lors du match N° 24617592 du 26 3 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Comportement excessif sur officiel, lors du match N° 24617592 du 26 3 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Comportement excessif sur officiel, lors du match N° 24617592 du 26 3 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Acte de brutalité hors action de jeu, lors du match N° 24617571 du 12 2 2023

ECOUEEN F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24615849 du 23 4 2023

A. S. ERAGNY F. C.

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24692893 du 8 4 2023

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Statuts et Règlements du DVOF du 17 4 2023 pour le motif : S&R - Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 24668526 du 26 3 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Acte de brutalité hors action de jeu envers joueur, lors du match N° 24617571 du 12 2 2023

ERMONT AM. S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24616866 du 16 4 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24616866 du 16 4 2023

ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Statuts et Règlements du DVOF du 13 3 2023 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 24685512 du 19 2 2023

FRANCONVILLE F.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Comportement blessant à l'encontre d'un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 24673038 du 16 4 2023

GARGES LES GONESSE F.C.M.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24689352 du 16 4 2023

GONESSE R.C.



L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24689443 du 23 4 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 4 2023 pour le motif : Acte de brutalité ou coup hors action de jeu envers joueur, lors du match N° 24689443 du 23 4 2023

GOUSSAINVILLE F.C.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 18 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 4 2023 pour le motif : Jet de projectiles et tentative d'acte de brutalité envers joueur, lors du match N° 24689854 du 5 2 2023

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24685601 du 16 4 2023

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 4 2023 pour le motif : Acte de brutalité ou coup sur adversaire pendant une action de jeu, lors du match N° 24689849 du 23 4 2023

JOUY LE MOUTIER F.C.

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24668536 du 16 4 2023

MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire, lors du match N° 24671434 du 12 3 2023

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire, lors du match N° 24671434 du 12 3 2023

MARLY LA VILLE E.S.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24673343 du 16 4 2023

MONTMAGNY A.S FOOT SALLE

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 4 2023 pour le motif : Tentative de brutalité envers supporters avec circonstances aggravantes pour saisie d'un objet contondant en incitant à la violence, plus le fait d'avoir été capitaine de MONTMAGNY A.S. FOOT SALLE pendant la rencontre, lors du match N° 25063165 du 6 3 2023

MONTMORENCY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 4 2023 pour le motif : Comportement menaçant répété, menace de mort, introduction à 2 reprises sur le terrain, lors du match N° 24660982 du 12 3 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 4 2023 pour le motif : Acte de brutalité répété pendant et après la rencontre avec circonstances aggravantes pour propos, lors du match N° 24660982 du 12 3 2023

MONTSOULT BAILLET US

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24617558 du 23 4 2023

OSNY F.C.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 4 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24685432 du 23 4 2023



U. S. PERSAN 03

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24617590 du 9 4 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24617590 du 9 4 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 4 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24617590 du 9 4 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24617597 du 16 4 2023

PORTUGAIS PERSAN A.S.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux à l'encontre d'un joueur avec circonstances aggravantes pour bris de matériel par un coup de pied, lors du match N° 24673341 du 16 4 2023

PIERRELAYE FOOTBALL CLUB

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24617597 du 16 4 2023

ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 4 2023 pour le motif : Faute grossière avec circonstances aggravantes pour propos grossier sur officiel, lors du match N° 24679308 du 9 4 2023

PUISEUX LOUVRES 95 F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Comportement blessant envers officiel, lors du match N° 24661135 du 16 4 2023

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Acte de brutalité ou coup avec circonstances aggravantes pour propos blessants envers un adversaire, lors du match N° 24668536 du 16 4 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Comportement intimidant sur officiel, lors du match N° 24690017 du 16 4 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Récidive d'avertissement, lors du match N° 24690017 du 16 4 2023

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2 5 2023 pour le motif : Comportement grossier et injurieux sur officiel après la rencontre, lors du match N° 24672998 du 30 4 2023

USC SAINT-GRATIEN

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Statuts et Règlements du DVOF du 27 3 2023 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 24673192 du 12 3 2023

ST LEU 95 F.C.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 4 2023 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé avec circonstance aggravante étant le déclencheur de l'échauffourée envers joueur, lors du match N° 24689179 du 23 4 2023



ST PRIX E.S.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24685300 du 23 4 2023

SARCELLES A.A.S.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24685206 du 16 4 2023

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 4 2023 pour le motif : Propos excessif sur officiel, lors du match N° 24689578 du 9 4 2023

COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 4 2023 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé envers joueur, lors du match N° 24689179 du 23 4 2023

THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire, lors du match N° 24671434 du 12 3 2023

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire, lors du match N° 24671434 du 12 3 2023

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Acte de brutalité en tant que délégué en dehors de la rencontre, lors du match N° 24671434 du 12 3 2023

VAUREAL F. C. M.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 4 2023 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur en dehors d'une action de but, lors du match N° 24690147 du 16 4 2023

FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 4 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24617590 du 9 4 2023

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 4 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24692835 du 8 4 2023

RENCONTRES à SURVEILLER

La commission Fair-Play & Ethique vous a communiqué les « Rencontres à surveiller » pour le 2^{ème} trimestre 2023, sur la base d'incidents disciplinaires entre les clubs concernés sur les 3 dernières saisons.

La commission invite par mail par les Présidents et/ou RPS de ces clubs à estimer la sensibilité de ces rencontres et le cas échéant se contacter pour mettre en place toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Pour rappel : La Commission Départementale de Prévention Médiation Education (CDPME) se tient à disposition des clubs pour les assister à mettre en place toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement des rencontres « sensibles ».

CALENDRIER DES REUNIONS DE LA COMMISSION

Modification du jour de réunion de la commission : **Judi** au lieu de Mercredi

Judi 8 juin 2023 – 18h30

Judi 15 juin 2023 – 18h30



Challenge Fair-Play Equipe

2022 ----- 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS
AU 09/05/2023

SENIORS M DAM SENIORS F



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	MALUS	BONUS	TOTAL
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
ENTENTE SSG	1	-	1
ST LEU 95 FC	3	-	3
ECOUEEN FC	4	-	4
ST BRICE FC	4	-	4
CHAMPAGNE SFC 95	4	-	4
MARLY LA VILLE ES	7	-	7
GROSLAY FC	7	-	7
PERSAN US 03	10	-	10
OSNY FC	15	-	15
GOUSSAINVILLE FC	28	-	28
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
PIERRELAYE FC	1	-	1
GROSLAY FC	1	-	1
SOISY ANDILLY MARGEN	4	2	2
VILLIERS LE BEL FC	3	-	3
PERSAN US 03	5	-	5
MARLY LA VILLE ES	5	-	5
VAUREAL FCM	7	-	7
BEZONS USO	9	-	9
EAUBONNE CSM	17	-	17
ERAGNY FC	30	-	30

SENIORS FEMININES DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
ENT. BEAUMONT MOIURS	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	3	-	3
COSMO TAVERNY	4	-	4
MONTMORENCY FC	6	-	6
ENT. FOSSES MARLY	6	-	6
ENT. HERBLAY ST LEU	53	-	53
BELLOY ST MARTIN ASC	F	F	F
ST PRIX ES	F	F	F
BEZONS USO	F	F	F
ENT. ESSG SOISY A.M.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
ROISSY EN France US	1	-	1
CORMEILLAIS ACS	2	-	2
CHAMPAGNE SFC 95	2	-	2
PARMAIN AC	5	-	5
COURDIMANCHE AS	8	-	8
FONTENAY FC	15	2	13
MONTMORENCY FC	16	-	16
FOSSES UF	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
GONESSE R.C.	-	-	-
SARCELLES AAS	1	-	1
VIARMES ASNIERES OL	5	2	3
DEUIL ENGHEN FC	4	-	4
FRANCONVILLE FC	4	-	4
MERY MERIEL BESSANCO	5	-	5
ST PRIX ES	5	-	5
VAUREAL FCM	8	-	8
SOISY ANDILLY MARGEN	13	-	13
ARGENTEUIL FC	14	-	14
BEZONS USO	16	-	16
ARGENTEUIL RC	23	-	23

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
DOMONT FC	1	-	1
CHARS AS	2	-	2
BRUYERES BERNES USM	6	-	6
MERY MERIEL BESSANCO	6	-	6
MONTMORENCY FC	40	-	40
ALPINE FC	F	F	F
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F
PUISEUX LOUVRES 95	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
CORMEILLAIS ACS	1	4	3
GARGES FCM	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
COSMO TAVERNY	3	-	3
ENTENTE SSG	4	-	4
ERMONT AS	5	-	5
ADAMOIS OL	5	-	5
ERAGNY FC	7	-	7
MENUCOURT AS	8	-	8
OSNY FC	9	-	9
JOUY LE MOUTIER FC	18	-	18
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
MARCOUVILLE CITY CP	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	2	-	2
MONTMAGNY FC	4	-	4
PONTOISIENNE JS	4	-	4
BOUFFEMONT ACF	7	-	7
PERSAN US 03	8	-	8
PUISEUX LOUVRES 95	10	-	10
VEXIN A.S.	14	-	14
E.S. HERBLAY	15	-	15
BEAUCHAMP AS	F	F	F
AUVERS ENNERY FC	F	F	F
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
MENUCOURT AS	-	2	2
GAFEPB	1	2	1
PONTOISIENNE JS	-	-	-
ECOUEEN FC	8	-	8
NEUVILLE S/OISE AS	12	-	12
VIARMES ASNIERES OL	13	-	13
AUVERS ENNERY FC	14	-	14
GOUSSAINVILLE FC	14	-	14
DEUIL ENGHEN FC	49	-	49
THILLAY ESM	62	-	62
DOMONT FC	F	F	F
EZANVILLE ECOUEEN US	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
FOSSES UF	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
MAGNY VEXIN FC	1	-	1
COURDIMANCHE AS	3	-	3
VALLEE DU SAUSSER ES	3	-	3
ROISSY EN France US	6	2	4
FRETTOISE ES	6	-	6
ECLAIR DE PUISEUX	8	-	8
FONTENAY FC	42	-	42
PARMAIN AC	52	-	52
PIERRELAYE FC	F	F	F
EZANVILLE ECOUEEN US	F	F	F

F : équipe forfait général

Notre partenaire
FAIR - PLAY



CDOS
VAL-D'OISE



Challenge Fair-Play 2022

Equipe 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS

AU 09/05/2023

U18
U16



U18 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ADAMOIS OL	2	4	- 2
CORMELLAIS ACS	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GARGES FCM	1	-	1
ARGENTEUIL RC	2	-	2
SARCELLES AAS	5	-	5
ECOEN FC	5	-	5
FRANCONVILLE FC	5	-	5
ST LEU 95	7	-	7
VILLIERS LE BEL FC	14	-	14
BEZONS USO	22	-	22
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ENTENTE SSG	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	1	-	1
ST LEU 95 FC	4	2	2
CORMELLAIS ACS	7	4	3
OSNY FC	6	-	6
COSMO TAVERNY	8	-	8
ADAMOIS OL	11	-	11
CERGY PONTOISE FC	11	-	11
ARGENTEUIL FC	16	-	16

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
ENT. ES MARLY FONTEN	-	6	- 6
PERSAN US 03	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	-	-	-
MAGNY VEXIN FC	-	-	-
FOSSES F. U.	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
E.S. HERBLAY	1	-	1
GROSLAY FC	4	-	4
ST BRICE FC	4	-	4
VAUREAL FCM	7	-	7
ARNOUVILLE F. AS	29	-	29

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
ADAMOIS OL	-	-	-
ARGENTEUIL FC	-	-	-
GONESSE RC	2	-	2
VAUREAL FCM	2	-	2
ERAGNY FC	3	-	3
COURDIMANCHE AS	4	-	4
MONTMAGNY FCM	4	-	4
JOUY LE MOUTIER FC	8	4	4
ST PRIX ES	8	-	8
BEZONS USO	12	-	12

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
SOISY ANDILLY MARGEN	1	2	- 1
SARCELLES AAS	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
BEZONS USO	1	-	1
ERAGNY FC	2	-	2
GARGES FCM	3	-	3
MONYSOULT BAILLET US	3	-	3
ENTENTE SSG	5	-	5
MONTMORENCY FC	8	-	8
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
MENUCOURT AS	-	6	- 6
COSMO TAVERNY	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
MONTMAGNY FC	1	-	1
NEUVILLE S/OISE AS	5	-	5
SARCELLES AAS	6	-	6
ERAGNY FC	6	-	6
PIERRELAYE FC	13	-	13
GOUSSAINVILLE FC	63	-	63

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
SOISY ANDILLY MARGEN	-	4	- 4
OSNY F.C.	3	4	- 1
ST BRICE FC	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	1	-	1
DEUIL ENGHEN FC	4	-	4
COSMO TAVERNY	5	-	5
ST OUEN L'AUMONE AS	5	-	5
ARNOUVILLE F. AS	6	-	6
ECOEN FC	6	-	6
PERSAN US 03	9	-	9
FOSSES UF	11	-	11

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
EN. ECOUEN BOUFFEMONT	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
OSNY FC	3,0	2,0	1,0
ST BRICE FC	2	-	2
FOSSES FU	3	-	3
GOUSSAINVILLE FC	3	-	3
ROISSY EN France U.S.	3	-	3
ERMONT AS	4	-	4
ARGENTEUIL FC	4	-	4
FRANCONVILLE FC	5	-	5
GONESSE RC	8	-	8
BRUYERES BERNES USM	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	M	B	TOTAL
SARCELLES AAS	-	-	-
SURVILLIERS AVENIR	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
DOMONT FC	-	-	-
GONESSE RC	2	-	2
ARNOUVILLE F. AS	4	-	4
COSMO TAVERNY	4	-	4
JOUY LE MOUTIER FC	4	-	4
PUISEUX LOUVRES 95	50	-	50
CERGY PONTOISE FC	F	F	F
EZANVILLE ECOUEN US	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ENT. ES MARLY FONTEN	-	2	- 2
SARCELLES AAS	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
ACADEMIE FOOTBALL CL	1	-	1
PIERRELAYE FC	-	-	-
GROSLAY FC	1	-	1
E.S. HERBLAY	1	-	1
MENUCOURT AS	3	2	1
ENT CHAMPAGNE BEAUMON	7	-	7
GAFEPB	6	-	6
GOUSSAINVILLE FC	11	-	11

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
EN. ECOUEN BOUFFEMONT	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
ACADEMIE FOOTBALL CL	-	-	-
CHAMPAGNE SFC 95	5	-	5
JOUY LE MOUTIER FC	6	-	6
BEZONS USO	8	-	8
ADAMOIS OL	9	-	9
PONTOISINNE JS	10	-	10
CERGY PONTOISE FC	16	-	16
VEXIN A.S.	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	M	B	TOTAL
ENT. EBM VIARMES BELL	3	8	- 5
GAFEPB	-	2	- 2
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
ECOEN BOUFFEMONT	-	-	-
CORMELLAIS ACS	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
ENT. PARMAN SAUSSER	3	-	3
AUVERS ENNERY FC	4	-	4
VAUREAL FCM	7	2	5
EAUBONNE CSM	5	-	5
GOUSSAINVILLE FC	F	F	F
MARCOUVILLE CITY CP	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
MONTMORENCY FC	-	-	-
ENT CHAMPAGNE BEAUMON	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
VAUREAL FCM	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
DOMONT FC	2	-	2
EZANVILLE ECOUEN US	F	F	F
MARCOUVILLE CITY CP	F	F	F
VEXIN A.S.3	F	F	F

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSPOORT

F : équipe forfait général



CDOS

VAL-D'OISE



Challenge Fair-Play Equipe

2022 ----- 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS

AU 09/05/2023

U14



U14 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
OSNY FC	2	8	- 6
ARGENTEUIL RC	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
FRANCONVILLE FC	1	-	1
ST BRICE FC	1	-	1
ARGENTEUIL FC	4	-	4
PERSAN US 03	5	-	5
SARCELLES AAS	5	-	5
GOUSSAINVILLE FC	6	-	6
ERMONT AS	7	-	7

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
SOISY ANDILLY MARGEN	1	2	- 1
ARGENTEUIL RC	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
ST BRICE FC	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
VAUREAL FCM	1	-	1
ST LEU 95 FC	5	2	3
ENTENTE SSG	7	-	7

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
ROISSY EN France U.S.	-	2	- 2
COSMO TAVERNY	-	-	-
ECOUEEN BOUFFEMENT	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
PERSAN US 03	1	-	1
SOISY ANDILLY MARGEN	4	2	2
VILLIERS LE BEL FC	3	-	3
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
MONTMAGNY FC	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
VEXIN A.S.	-	-	-
SARCELLES AAS	2	-	2
GOUSSAINVILLE FC	3	-	3
PONTOISIENNE JS	7	-	7
ACADEMIE FC ERMONT	9	-	9
EZANVILLE ECOUEEN US	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
ENTENTE SSG	-	-	-
ERAGNY FC	1	-	1
GERGES FCM	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
FOSSÉS UF	1	-	1
ARNOUVILLE F. AS	2	-	2
DEUIL ENGHEN FC	6	-	6
ST OUEN L'AUMONE AS	2	-	2
ADAMOIS OL	3	-	3
BEZONS USO	23	-	23

U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE FC			-
COSMO TAVERNY			-
COURDIMANCHE A S			-
E.S. HERBLAY			-
GARGES FCM			-
GONESSE RC			-
ST BRICE FC			-
CHAMPAGNE SFC 95			-
PERSAN US 03			-
MONTMORENCY FC			-

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
BEZONS USO	2	-	2
MERY MERIEL BESSANCO	8	-	8
BRUYERES BERNES USM	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
MENUCOURT AS	3	6	- 3
ENT. ES MARLY FONTEN	-	2	- 2
ARGENTEUIL FC	-	-	-
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
COURDIMANCHE AS	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	4	-	4
ACADEMIE FOOTBALL CL	5	-	5
AUVERS ENNERY FC	10	-	10

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
VIARMES BELLOY BEAUM	1	6	- 5
ST PRIX ES	-	2	- 2
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
EOUEN BOUFFEMONT	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
ADAMOIS OL	2	-	2
CERGY PONTOISE FC	2	-	2
PUISEUX LOUVRES 95	5	-	5

U14 DEPARTEMENTAL 4 / D	M	B	TOTAL
BEAUCHAMP AS	-	-	-
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
ECOUEEN BOUFFEMONT	-	-	-
FOSSÉS UF	-	-	-
FRETTOISE ES	-	-	-
MAGNY VEXIN FC	-	-	-
MONTIGNY FC 95	-	-	-
SURVILLIERS AVENIR	-	-	-
VAUREAL FCM	2	-	2
EAUBONNE CSM	2	-	2
DOMONT FC	F	F	F

F : équipe forfait général

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKiNSPORT



CDOS
VAL-D'OISE



Challenge 2022 Fair-Play Equipe 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS
AU 09/05/2023

CDM ANCIENS FUTSAL



CDM DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
GARGES FCM	-	-	-
MERY MERIEL VESSANCO	-	-	-
PORTUGAIS PAIX VIVRE	-	-	-
CERGY PORTUGAIS	1	-	1
ADAMOIS OL	3	-	3
GONESSE RC	3	-	3
PUISEUX LOUVRES 95	6	-	6
MACCABI SARCELLES	10	-	10
JOUY LE MOUTIER FC	12	-	12
ERAGNY FC	13	-	13
CORMEILLAIS ACS	20	2	18
FRANCO PORTUGAIS ARG	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
AFS VAUREAL	-	-	-
ARNOUVILLE USC	-	-	-
ATTAINVILLE FUTSAL C	-	-	-
AVICEMME A.S.C.	-	-	-
MONTMORENCY FUTSAL	-	-	-
SANNOIS FUTSAL CLUB	1	-	1
SPORTIFS DE GARGES	1	-	1
CERGY PONTOISE FC	4	-	4
MARCOUVILLE CITY CP	4	-	4
PERSANAISE CFI	4	-	4
EAUBONNE CSM	5	-	5
JOUY LE MOUTIER FC	F	F	F

CDM DEPARTEMENTAL 2	M	B	TOTAL
MENUCOURT AS	-	2	2
COURDIMANCHE AS	-	-	-
AS TOHO	1	-	1
E.S. HERBLAY	2	-	2
MAGNY VEXIN FC	4	-	4
MCA FC	14	2	12
VAUREAL FCM	19	-	19
THILLAY ESM	34	4	30
DOMONT FC	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
AS FUTSAL ARGENTEUIL	-	-	-
BEZONS FUTSAL CLUB	-	-	-
SPORTIFS DE GARGES	-	-	-
EAUBONNE CSM	1	-	1
MARCOUVILLE CITY CP	2	-	2
GONESSE RC	2	-	2
MY SARCELLES FUTSAL	5	-	5
MONTMAGNY FOOT SALLE	12	-	12
ERMONT AS	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ST LEU FC 95	-	4	4
OSNY FC	1	2	1
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
ARGENTEUIL RC	1	-	1
CERGY PONTOISE FC	2	-	2
ARGENTEUIL FC	3	-	3
CERGY PORTUGAIS	4	-	4
MONTMAGNY FC	4	-	4
PUISEUX LOUVRES 95	7	-	7
ST BRICE FC	7	-	7
FRANCONVILLE FC	15	-	15

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC	-	-	-
COMBO FUTSAL	-	-	-
OSNY UNITED	-	-	-
AFS VAUREAL	-	-	-
SANNOIS FUTSAL CLUB	2	-	2
ATTAINVILLE FUTSAL FC	2	-	2
FC GADJOSTARR FUTSAL	3	-	3
DEUIL ENGHEN FC	4	-	4

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / C	M	B	TOTAL
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
BEZONS FUTSAL CLUB	-	-	-
COMBO FUTSAL	-	-	-
ST BRICE A.SO	-	-	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	-	-	-
MONTIGNY LVDB	-	-	-
MT SARCELLES FUTSAL	-	-	-
AS FUTSAL ARGENTEUIL	-	-	-
ENTENTE M.M.B.	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
EARGNY FC	-	-	-
FOSSÉS UF	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
USC SAINT GRATIEN	3	-	3
ENT BEAUMONT PERSAN	3	-	3
ECOUEV FC	6	-	6
MONTSOULT BAILLET US	6	-	6
PORTUGAIS PAIX VIVRE	10	-	10
BEZONS USO	F	F	F
SOISY ANDILLY MARGNE	F	F	F

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSport



ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ST PRIX ES	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
BOUFFEMONT ACF	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
BELLOY ST MARTIN ASC	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
PORTUGAIS PERSAN ASC	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-
MARLY LA VILLE ES	-	-	-

F : équipe forfait général

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



COMMISSION DES FINANCES

REUNION DU 16 MAI 2023

Présents : Mme ESCROIGNARD – MM. MOREIRA - PODAN-MAVOUNZY

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable).

Excusé : Mme BASTOS - M CHUPPE

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIERS DES CLUBS

- **526262 – BOUFFEMONT ACF** – Mail du 20/04/23 et courrier du 15/05/23– Demande d'échéancier règlement compte club + contestation d'amende.

-
Concernant votre demande d'échéancier, la Commission émet un avis favorable.
Concernant l'amende de 50 € pour le forfait avisé de vos équipes sur le plateau U8-U9 du 10 décembre 2022 et après vérification, l'amende de 50 € est annulée, la somme sera créditée sur votre compte club.

- **601953 - AF ROISSY MONTI FC** – Mail du 26/04/23 – Demande de remboursement sur saison 2021-2022

Nous avons pris note de votre demande, une réponse vous sera donnée lors de la prochaine réunion du 20 juin 2023.

- **563529 – VEXIN AS** – Mail du 26/04/23 – contestation d'amende sur forfait.



Après vérification, les 3 amendes pour forfait U10-U11 sont annulées, la somme de 3 X 15€ soit 45€ sera créditée sur votre compte club.

Toutefois, nous vous rappelons que vous devez régler en intégralité votre relevé de compte club, toutes les amendes survenues après la date du relevé sont à contester auprès de la commission compétente.

- **560866 – COMBO FUTSAL** – Contestation d'amende et de facturation

Concernant l'amende de 100€ pour non-utilisation de la FMI, la commission Statut et Règlement a répondu à votre requête dans son PV du 5 mai 2023.

L'amende reste due.

Concernant la facturation de 80€ pour la formation de M. Labatte, qu'il n'a pas effectué en raison de son retard, toute inscription à une formation effectuée ou non est due.

Concernant M. Lorthe, merci de vous rapprocher de la Commission Technique.

- **538505 – VAUREAL FCM** – Mail du 05/05/23 - Demande d'échéancier règlement compte club.

À la suite de votre règlement par virement bancaire, votre club est à jour.

Concernant l'appel auprès de la Ligue de Paris, le nécessaire a été effectué au nouveau administratif.

- **550638 – US PERSAN 03** – vos mails des 3 avril, 8 et 15 mai 2023 - Solde compte club

À la suite de votre règlement par virement bancaire, votre club est à jour.

CLUBS EN INFRACTION NON-REGLEMENT COMPTE CLUB

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 26 avril 2023 via Notifoot avec une date de règlement arrêtée au lundi 15 mai 2023 :

CLUBS EN INFRACTION NON RÈGLEMENT COMPTE CLUBS

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 26 avril 2023 via Notifoot avec une date de règlement arrêtée au lundi 15 mai 2023:

- **500575 – CORMEILLAIS ACS**
- **513926 – DOMONT FC**
- **530279 – BEZONS US M**
- **531088 – NEUVILLE SUR OISE AS**
- **546116 – MONTMORENCY FC**
- **549561 – DEUIL ENGHIEU FC**
- **560814 – FUTSAL CLUB GADJOSTARR**
- **561101 – MONTIGNY LVBD**
- **564301 – ETOILE PARIS IDF ALPINE**
- **580882 - MARCOUVILLE CITY C.P AGGLO**
- **581364 – GOUSSAINVILLE FC**
- **590442 - LES SPORTIFS DE GARGES**



Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

la Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,

Notamment la suspension de compétitions des équipes de Foot à 11, après 1 mois d'infraction pour « non-paiement » à compter de la date de la réunion de cette Commission.

DEMANDE D'INFORMATIONS

À la suite du montant débiteur important des clubs mentionnés ci-dessous, la Commission souhaite rencontrer Le Président de chacun de ces clubs pour comprendre les difficultés rencontrées et trouver des solutions dans les meilleures délais :

- **500575 – CORMEILLAIS ACS**
- **530279 – BEZONS US M**
- **546116 – MONTMORENCY FC**
- **549561 – DEUIL ENGHIEU FC**
- **580882 - MARCOUVILLE CITY C.P AGGLO**
- **581364 – GOUSSAINVILLE FC**



NON PAIEMENT D'ARBITRE AVRIL 2023

N°8	<i>SAISON 2022-2023 / Avril 2023</i>						
Date	N° Match	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amende	TOTAL DEBIT CLUB	A LA CHARGE DE
12/03/2023	24615863	Persan US 03 Champagne SFC 95	CHAMPIONNAT	80,00 €	/	80,00 €	550638 / Persan US 03
02/04/2023	24615843	Persan US 03 St Brice FC	CHAMPIONNAT	80,00 €	/	80,00 €	550638 / Persan US 03
08/04/2023	25776078	Sannois FC Marcouville City CP	COUPE	54,00 €	50,00 €	104,00 €	580882 / Marcouville City CP
15/04/2023	24897377	Marcouville City CP Attainville Futsal C.	CHAMPIONNAT	54,00 €	50,00 €	104,00 €	580882 / Marcouville City CP
16/04/2023	24661132	Herblay ES Persan US 03	CHAMPIONNAT	48,50 €	/	48,50 €	561058 / Herblay ES
09/04/2023	24673019	Puiseux Louvres FC St Leu FC 95	CHAMPIONNAT	80,00 €	50,00 €	130,00 €	520871 / Puiseux Louvres 95 FC
16/04/2023	24685466	Persan US 03 Soisy AM FC	CHAMPIONNAT	8,50 €	/	8,50 €	550638 / Persan US 03
17/04/2023	24897348	Avicenne ASC Montmorency Futsal	CHAMPIONNAT	48,50 €	/	48,50 €	551972 / Avicenne ASC
23/04/2023	24672999	Argenteuil FC Cergy Portugais	CHAMPIONNAT	80,00 €	50,00 €	130,00 €	551444 / Argenteuil FC
24/04/2023	25807454	Attainville Futsal C. Avicenne ASC	COUPE	54,00 €	50,00 €	104,00 €	551972 / Avicenne ASC

Informations transmises aux Commissions suivantes :

* Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions

* Commission Futsal

*Commission Statut et Règlement

* Commission Technique

Prochaine réunion le 20 juin 2023